



PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

RAPPORT ANNUEL

2001-2002



Ressources humaines et
Développement des compétences Canada

Human Resources and
Skills Development Canada

Canada

HRIC-025-04-04

Cette publication est disponible en supports multiples (gros caractères, cassette audio, Braille et disquette) en français et en anglais.

Veuillez composer le **1 866 386-9624 (sans frais)** sur un téléphone à clavier.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de cette publication, en indiquant le numéro de catalogue du Ministère : **HRIC-025-04-04**, au :

Centre de renseignements

Ressources humaines et
Développement des compétences Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260

Courriel : pub@hrdc-drhc.gc.ca

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2004

No de cat. : RH34-6/2002

ISBN : 0-662-67533-9

Imprimé au Canada

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

RAPPORT ANNUEL

2001-2002

MESSAGE DU MINISTRE

En tant que ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, je suis heureux de vous présenter le *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants (pour l'exercice) 2001-2002*.

Le gouvernement du Canada croit que le plus important investissement qu'il puisse faire réside dans le capital humain. Il s'engage donc à aider les Canadiens afin qu'ils puissent participer pleinement à l'économie du savoir d'aujourd'hui. Ainsi, grâce à des programmes tels que le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), des Canadiens de tout âge peuvent avoir accès à une formation postsecondaire dans des universités, des collèges publics, des collèges professionnels et des écoles de métier, ce qui leur offre la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences essentielles pour pouvoir participer au marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants réduit les obstacles financiers à l'accès aux études postsecondaires en accordant des prêts et des subventions à des étudiants à temps plein ou à temps partiel ayant démontré des besoins financiers. Le gouvernement du Canada gère conjointement le PCPE et d'autres formes d'aide aux étudiants avec neuf provinces participantes ainsi qu'avec le Territoire du Yukon. Il verse également au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut des montants compensatoires pour leurs propres programmes d'aide financière aux études, puisqu'ils ne participent pas directement au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le PCPE évolue constamment. Au fil des ans, le gouvernement du Canada l'a considérablement amélioré afin de mieux appuyer les étudiants. Au cours de l'été 2001, le gouvernement fédéral et les provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario ont signé des accords d'intégration. L'intégration de l'aide financière aux études simplifiera et rationalisera le processus de demande et de remboursement de prêt direct dans ces provinces.

En 2001-2002, le PCPE a aidé financièrement environ 41 % des étudiants ayant entrepris des études postsecondaires et a déboursé un montant total de 1,5 milliard de dollars en prêts versés à plus de 330 000 Canadiens étudiant à temps plein ou à temps partiel.

En 2002, le PCPE a entrepris un vaste sondage auprès des clients de prêt direct qui avaient récemment eu affaire à des responsables du Programme. Les résultats ont été très positifs : 71 % des participants ont affirmé qu'ils étaient satisfaits de la qualité globale du service qu'ils avaient reçu relativement à leur prêt d'études canadien. Ces résultats serviront de point de référence pour évaluer les taux de satisfaction futurs des clients.

Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs des collèges et des universités, les regroupements d'étudiants et d'autres partenaires dans le cadre de programmes tels que le PCPE pour faire en sorte que les Canadiens puissent atteindre leurs objectifs en matière de compétences et d'apprentissage. Cette constante collaboration témoigne non seulement de l'engagement permanent du gouvernement à soutenir la croissance économique et à favoriser la prospérité de tous les Canadiens, mais aussi de sa volonté à renforcer les valeurs sociales d'intégration et d'égalité.



Joe Volpe C.P., député

Note de la rédaction

Le présent rapport fait état du rendement du Programme canadien de prêts aux étudiants durant l'exercice 2001-2002. Comme on l'y indique, le Programme facilite grandement l'accès des Canadiens à l'enseignement postsecondaire, n'étant toutefois qu'un des nombreux acteurs travaillant à l'atteinte de cet objectif commun d'ordre national et provincial. On n'y dépeint donc qu'en partie l'étendue des activités et des résultats observés au Canada durant l'exercice visé. Nous estimons qu'un prochain rapport annuel sur l'accès aux études postsecondaires pourrait se fonder sur les résultats obtenus par l'ensemble des partenaires qui partagent cet objectif et qui, en fait, travaillent chacun à leur façon à le réaliser.

Le présent rapport résulte de l'effort combiné de tous les secteurs du Programme, dont l'apport mérite d'être souligné. Nous adressons des remerciements spéciaux à la petite équipe de base chargée de réunir l'information brute pour rendre compte avec justesse du rendement et des points saillants du Programme. En font partie Maria Hamburg, Atiqur Rahman, Mykyta Vesselovsky et Chris Muldowney.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS	4
CONTEXTE	4
DESCRIPTION DU PROGRAMME	4
Vision	4
Mission	5
Mandat	5
Rôles et responsabilités	5
La logique sous-tendant le PCPE	6
CONTEXTE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT	8
Facteurs externes	8
RENDEMENT DU PROGRAMME	9
PORTFEUILLE GLOBAL DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	9
Profil du portefeuille des prêts en cours d'études	9
Profil du portefeuille des prêts en cours de remboursement	10
RÉGIME DES PRÊTS DIRECTS	11
Prêts d'études à temps plein	11
Prêts d'études à temps plein selon la province	12
Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement	12
Prêts d'études à temps partiel	13
Prêts d'études à temps partiel selon la province	13
Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement	13
SATISFACTION DES CLIENTS	14
SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES	15
Étudiants ayant une invalidité permanente	16
Étudiants à temps partiel dans le besoin	16
Étudiantes au doctorat	16
Étudiants ayant des personnes à charge	16
PROFIL DES TITULAIRES D'UN PRÊT D'ÉTUDES CANADIEN	18
PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS	18
Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge	18
Emprunteurs étudiant à temps partiel selon l'âge	19
Emprunteurs étudiant à temps plein selon le sexe	20
Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le sexe	20
Emprunteurs selon le niveau d'instruction	20
MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS	21
<i>EN RÉTROSPECTIVE : LA MOBILITÉ</i>	23

GÉRER LE PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DU PRÊT	24
DETTE	24
Dettes selon le type d'établissement	24
EXEMPTION D'INTÉRÊTS	24
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement	25
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe	26
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge	27
ANALYSE DE L'EXEMPTION D'INTÉRÊTS – 1998-2002	28
RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT	30
DÉFAUT DE PAIEMENT	30
Taux pondéré de défaut de remboursement sur une période de trois ans	30
TAUX DE PROVISION DU PCPE	31
 ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES EMPRUNTEURS ET LES EMPRUNTEURS POTENTIELS	33
CIBLÉTUDES INTERACTIF	33
 ENTREtenir LES LIENS	35
ACCORDS D'INTÉGRATION FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX	35
TRAVAIL DE COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	35
COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS	36
 GÉRER LE RISQUE	37
RISQUE POUR L'ORGANISATION	37
RISQUE POUR LE PORTEFEUILLE	38
 DONNÉES FINANCIÈRES	39
EXPLICATION DES DÉPENSES ET DES REVENUS	39
Entité comptable	39
Méthode de comptabilité	39
Politiques comptables particulières	39
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	44
 ANNEXES	45
ANNEXE A : PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	45
ANNEXE B : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON LA PROVINCE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT	46
ANNEXE C : PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL SELON LA PROVINCE ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT	48
ANNEXE D : EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE	49
ANNEXE E : EMPRUNTEURS SELON LE SEXE	50
ANNEXE F : MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS	51
ANNEXE G : EXEMPTION D'INTÉRÊTS	52

SOMMAIRE

- Le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) porte sur le rendement du Programme durant l'année de prêt 2001-2002 (du 1^{er} août 2001 au 31 juillet 2002) et durant l'année financière 2001-2002 (du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002).
- Les données du présent rapport **ne représentent que la part fédérale** d'un prêt étudiant.
- Depuis 1964, le PCPE réduit les obstacles financiers aux études postsecondaires en consentant des prêts et des subventions aux étudiants dans le besoin. Depuis le 1^{er} août 2000, le PCPE finance directement les prêts aux emprunteurs.

RÉGIME DE PRÊTS DIRECTS

- En 2001-2002, le PCPE a versé pour 1,512 milliard de dollars en prêts à plus de 330 000 emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel.
- Durant l'année de prêt 2001-2002, le PCPE est venu en aide à environ 41 % des étudiants de niveau postsecondaire. La moyenne des prêts consentis aux emprunteurs étudiant à temps plein s'élevait à 4 586 \$.
- Durant l'année de prêt 2001-2002, 53,7 % des emprunteurs étudiant à temps plein fréquentaient l'université, 34,1 %, le collège et 12,2 %, un établissement privé.
- En 2001-2002, 4,9 millions de dollars en prêts d'études canadiens ont été accordés à 2 867 étudiants à temps partiel, la moyenne de ces prêts s'établissant à 1 717 \$.

SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

- En 2001-2002, il s'est octroyé 48 730 subventions canadiennes pour études (SCE) totalisant quelque 67,4 millions de dollars. Environ 14,7 % de tous les emprunteurs d'un prêt d'études canadien ont reçu une SCE.

EMPRUNTEURS SELON LE SEXE

- Les femmes demeurent plus nombreuses (191 568) que les hommes (137 106) à recevoir un prêt d'études canadien.

MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS

- Dans l'ensemble, le taux de mobilité des emprunteurs s'est légèrement accru durant la dernière année de prêt, passant de 11,4 % à 11,7 %.
- Plus de 80 % des emprunteurs de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse sont demeurés dans leur province pour étudier. C'est au Yukon que l'on a observé le plus fort pourcentage d'emprunteurs faisant des études hors du Territoire (84,8 %).

DETTE

- La dette moyenne (le montant dû à la consolidation) se chiffrait à 9 539 \$ durant l'année de prêt 2001-2002. La majorité des emprunteurs (65 %) ont une dette en prêts d'études canadiens de moins de 10 000 \$ à la consolidation.

- Depuis l'année de prêt 2000-2001, la dette moyenne a diminué d'environ 400 \$ chez les emprunteurs universitaires, s'est accrue d'environ 279 \$ chez les emprunteurs collégiaux et a diminué de 220 \$ chez les emprunteurs fréquentant un établissement privé.

EXEMPTION D'INTÉRÊTS ET RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

- Durant l'année de prêt 2001-2002, 140 461 emprunteurs ont bénéficié d'une exemption d'intérêts dont la valeur totale se chiffrait à 77 millions de dollars. En moyenne, cette mesure dure 6,41 mois et les emprunteurs ont un capital impayé de 12 526 \$.
- Durant l'année de prêt 2001-2002, 876 personnes ont bénéficié de la réduction de la dette en cours de remboursement. Comme un emprunteur peut recourir à cette mesure uniquement après avoir épuisé l'exemption d'intérêts et avoir terminé ses études depuis cinq ans, il faudra attendre quelque temps avant de connaître l'efficacité de cette mesure.

TAUX PONDÉRÉ DE DÉFAUT DE REMBOURSEMENT SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

- Le taux pondéré de défaut de remboursement sur une période de trois ans représente la proportion du montant que l'emprunteur commence à rembourser et qui fera l'objet de défauts de remboursement dans les trois ans suivant la consolidation. Ce taux est établi en tenant compte du fait que la plupart des défauts de remboursement (plus de 75 %) se produisent durant cette période. On prévoyait que le taux pondéré de défaut de remboursement sur une période de trois ans serait de l'ordre de 25,83 % pour l'année de prêt 2001-2002.

CIBLÉTUDES INTERACTIF

- Depuis son lancement en octobre 1999 jusqu'en mars 2002, Cibléétudes interactif a accueilli plus de 2,7 millions de Canadiens (selon le nombre de visiteurs uniques). Cibléétudes a reçu le prix de distinction de la GTEC (Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale) 2001 ainsi qu'une médaille d'or dans la catégorie de la gestion des dimensions humaines en GI/TI et une médaille d'or dans la catégorie du leadership annuel.

SATISFACTION DES CLIENTS

- Il ressort d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle, mené en 2002 auprès des emprunteurs d'un prêt direct, que 71 % des clients ayant récemment fait affaire avec le PCPE étaient satisfaits de la qualité générale du service qu'ils avaient reçu relativement à leur prêt d'études canadien. Assez peu (11 %) s'en disaient insatisfaits et la plupart (76 %) disaient qu'on avait répondu à leurs attentes ou qu'on les avait dépassées.

ACCORDS D'INTÉGRATION FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

- Au cours de l'été 2001, le gouvernement fédéral a signé des accords d'intégration avec, tour à tour, les provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario. L'intégration simplifie et rationalise le processus, de demande et de remboursement de prêts, ce qui permet aux emprunteurs de prêts directs de n'avoir qu'une seule dette étudiante et de ne faire qu'un seul versement pour rembourser leurs prêts étudiants.

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel a pour but d'éclairer le Parlement et les Canadiens sur le rendement du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) durant l'année de prêt 2001-2002 (du 1^{er} août 2001 au 31 juillet 2002) de même qu'à leur fournir des renseignements financiers détaillés au sujet de l'exercice 2001-2002 (du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002).

Ce rapport n'est ni un document de politique ni un document de recherche. Il s'agit plutôt d'un recueil de données sélectives qui vise à renseigner le lecteur sur l'état du PCPE. Il est important de noter que les données du présent rapport **ne représentent que la part fédérale** d'un prêt étudiant.

Le rapport relate brièvement l'historique et les antécédents du PCPE, y compris sa vision, sa mission et son mandat ainsi que la façon dont il répond aux objectifs du gouvernement du Canada.

On y décrit ensuite le rendement du PCPE pour l'année de prêt 2001-2002 (du 1^{er} août 2001 au 31 juillet 2002) en le comparant à celui de l'année précédente. Cela comprend un survol du portefeuille, le nombre et la valeur des prêts et bourses, un profil des emprunteurs d'un prêt d'études canadien et le processus de remboursement des prêts.

Le rapport s'intéresse également à la façon dont le PCPE établit des relations avec les emprunteurs et les emprunteurs potentiels, entretient des liens avec les intervenants et gère le risque pour le portefeuille.

La dernière section traite des dépenses engagées pour les besoins du PCPE.

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

CONTEXTE

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) réduit les obstacles financiers aux études postsecondaires en consentant des prêts et des subventions aux étudiants dans le besoin. Depuis la création du PCPE, le gouvernement du Canada a soit garanti¹ les prêts d'études canadiens, soit versé une prime de risque² aux institutions financières participantes. Depuis le 1^{er} août 2000, le PCPE finance directement les prêts accordés aux emprunteurs.

Dans le discours du Trône 2001, le gouvernement du Canada a réitéré son engagement à réduire les obstacles aux études postsecondaires dans son énoncé sur les compétences et l'apprentissage des Canadiens.

Le Canada ne réalisera son plein potentiel que dans la mesure où il investira à plein régime dans les compétences et le talent des Canadiens. Pour réussir dans l'économie du savoir, le Canada devra compter sur des hommes et des femmes entrepreneurs et hautement qualifiés. [...] Avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux, le gouvernement du Canada veillera à ce que tous les Canadiens, jeunes et vieux, puissent atteindre leurs objectifs en matière d'apprentissage.

Les engagements décrits dans le discours du Trône ont mené à la mise sur pied d'une série de tables rondes nationales parrainées par le gouvernement du Canada. Les discussions ont débouché sur la production du document sur le plan d'action en matière de compétences et d'apprentissage intitulé *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada*. Ce document exprime clairement l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada à l'égard des compétences et de l'apprentissage en reconnaissant qu'au sein de l'économie du savoir, les citoyens sont la ressource la plus précieuse du Canada.

Il est donc important de donner aux Canadiens l'occasion de parfaire leurs compétences en encourageant et en appuyant la poursuite d'études postsecondaires. Il s'ensuit que le PCPE a un rôle de premier plan à jouer à cet égard, étant notamment appelé à travailler avec les provinces et les territoires en vue de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire, d'encourager les étudiants et les travailleurs à faire des études postsecondaires et d'inciter les travailleurs à « apprendre en travaillant ».

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Vision

La vision du PCPE est de veiller à ce que les Canadiens aient l'occasion d'acquérir le savoir et de perfectionner les compétences qui leur permettront de participer à l'économie et à la société.

¹ Entre 1964 et 1994, l'aide financière était consentie aux étudiants par l'entremise de banques et de coopératives de crédit sous la forme de prêts gouvernementaux entièrement garantis.

² En 1995, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants a été révisée en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE). Cette modification a eu pour effet de remplacer les prêts garantis par l'État par un accord de partage des risques entre le gouvernement fédéral et les institutions financières participantes. En vertu de cet accord, on payait aux institutions financières 5 % de la valeur des prêts faisant l'objet de remboursements afin de les compenser pour les défauts de remboursement. Les institutions financières étaient entièrement responsables de recouvrer les prêts.

Mission

Le PCPE cherche à promouvoir l'accès à l'enseignement postsecondaire des étudiants ayant des besoins financiers reconnus :

- **en fournissant** des prêts et des bourses aux personnes admissibles;
- **en élaborant et en mettant en œuvre** des politiques qui assurent un juste équilibre entre les exigences en matière de reddition de comptes, d'intégrité et d'adaptation et les besoins changeants des étudiants et de la société;
- **en fournissant** aux étudiants et à leurs familles l'information qui leur permettra de faire des choix éclairés;
- **en renforçant et en améliorant** la prestation des services, ce qui se traduirait par une forte hausse de la satisfaction des clients;
- **en assurant** le développement et le renouvellement d'une main-d'œuvre valorisée, expérimentée et motivée dans le cadre du PCPE;
- **en renforçant** et en améliorant les partenariats avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les intervenants et les organismes étudiants.

Mandat

Le mandat du PCPE consiste à promouvoir l'accès aux études postsecondaires en fournissant de l'aide financière sous forme de prêts ou de bourses aux étudiants admissibles en fonction de leurs besoins financiers, et ce, indépendamment de leur province ou territoire de résidence.

Mandat statutaire

Les prêts d'études canadiens consentis avant le 1^{er} août 1995 (prêts étudiants garantis)³ sont régis conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à son règlement. Les prêts d'études à risques partagés⁴ et à financement direct⁵ sont régis par la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et par son règlement.

Bien que l'aide financière soit principalement accordée dans le cadre d'un programme de prêts, l'article 15(p) de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* autorise le PCPE à verser des subventions canadiennes pour études aux étudiants dont les besoins financiers sont supérieurs au plafond prévu de l'aide financière. Ces groupes comprennent notamment les étudiants ayant une invalidité, les femmes inscrites à certaines études doctorales, les étudiants à temps partiel dans le besoin et les bénéficiaires d'un prêt étudiant ayant des personnes à charge. À la différence des prêts d'études canadiens, les subventions canadiennes pour études n'ont pas à être remboursées.

Rôles et responsabilités

Le PCPE est un programme complexe qui, de concert avec divers partenaires, travaille à bien

³ En vertu du régime de prêts garantis, le gouvernement fédéral garantissait aux prêteurs le remboursement des prêts d'études canadiens.

⁴ En vertu du régime de prêts à risques partagés, le gouvernement fédéral payait une prime de 5 % à neuf prêteurs privés qui avaient accepté le risque de ne pas se faire rembourser.

⁵ Depuis août 2000, le gouvernement fédéral finance directement les prêts et des fournisseurs de services tiers administrent le processus de prêt. La Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants a été modifiée en 2000 pour permettre le financement direct des prêts.

administrer les prêts et bourses aux étudiants. Ces partenaires comprennent les provinces participantes, le territoire du Yukon, deux fournisseurs de services du secteur privé, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et de nombreux secteurs de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Selon le mode de fonctionnement du PCPE, le gouvernement du Canada verse un financement équivalant à 60 % des besoins estimés de l'étudiant, et ce, jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine. Le reste du financement, soit 40%, est assuré par les gouvernements provinciaux. Bien que le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest aient choisi de ne pas participer au PCPE, le gouvernement fédéral aide tout de même les étudiants de cette province et de ces territoires non participants en accordant un financement global à ces derniers.

Les bureaux d'aide aux étudiants situés dans les provinces et les territoires s'occupent des formalités initiales du PCPE tout en administrant leurs propres régimes d'aide financière aux étudiants. Les provinces et territoires traitent les demandes de prêts, évaluent les besoins financiers des étudiants à l'égard des prêts et déterminent leur admissibilité aux subventions canadiennes pour études.

Depuis le 1^{er} août 2000, le PCPE finance directement les prêts aux emprunteurs. Il répartit le portefeuille de prêts étudiants entre les établissements publics et privés afin de permettre à chacun des deux fournisseurs de services retenus d'adapter ses services pour répondre aux besoins des emprunteurs. Ces fournisseurs de services fonctionnent sous l'appellation Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), et sont responsables de gérer les comptes d'emprunt des étudiants au nom du PCPE.

La logique sous-tendant le PCPE

Pour veiller à ce que le PCPE obtienne les résultats prévus, on a conçu un modèle qui en illustre la structure. On y voit quatre différentes façons permettant aux emprunteurs et aux Canadiens de bénéficier des activités du PCPE (voir la **figure 1** pour plus de détails).

Le PCPE s'occupe notamment des activités suivantes : administrer et gérer les prêts et bourses consentis aux étudiants admissibles; accorder une bonification d'intérêts aux emprunteurs aux études; et établir des liens avec les emprunteurs et les emprunteurs potentiels afin de mieux les informer des possibilités de financement de leurs études postsecondaires et des responsabilités rattachées à la gestion d'un prêt. Ces activités visent à réduire les obstacles financiers aux études postsecondaires, à accroître la participation de certains groupes cibles d'étudiants à l'enseignement postsecondaire et à faire monter les taux de remboursement des emprunts.

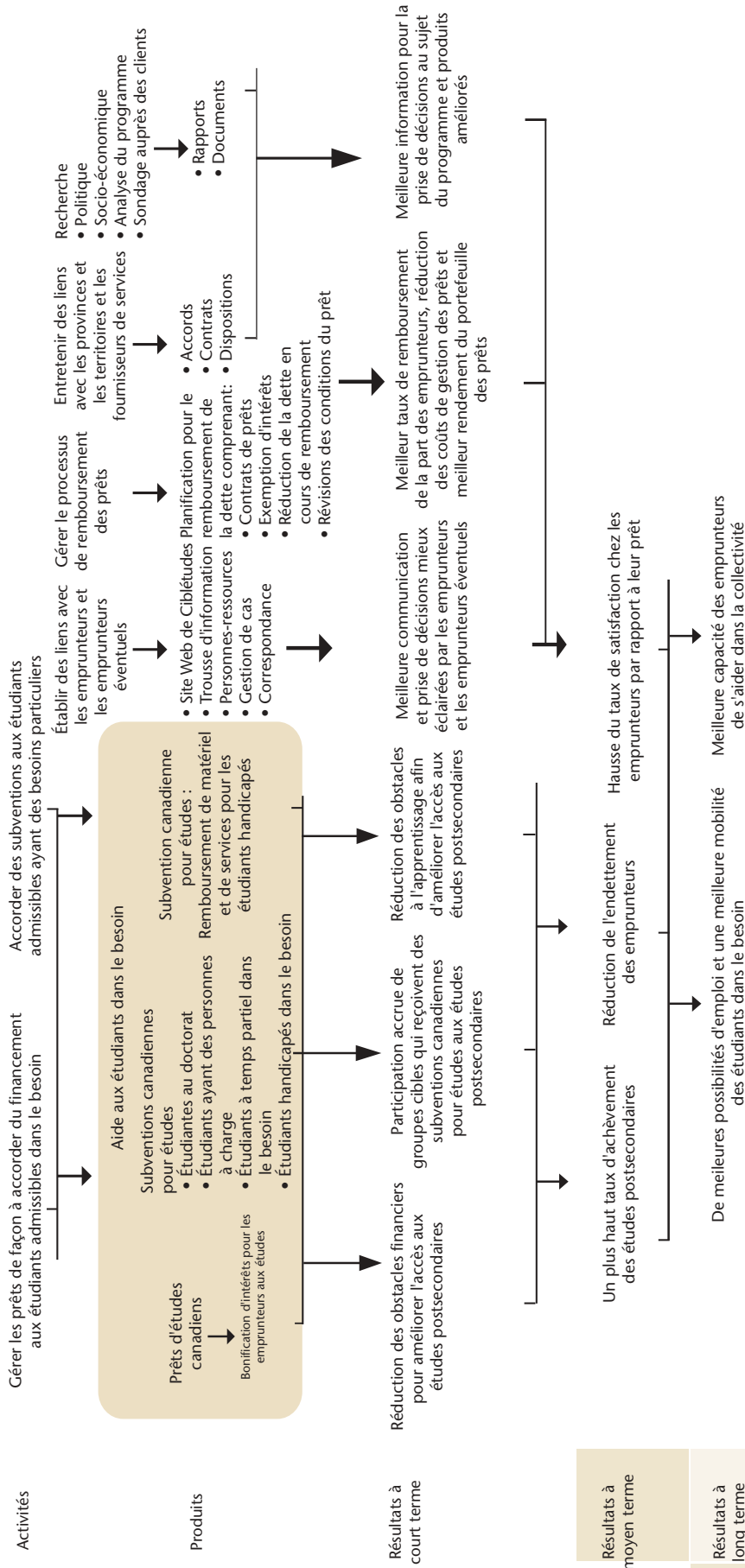
À long terme, le PCPE pourrait améliorer le taux d'achèvement des études postsecondaires, réduire le niveau d'endettement⁶ des étudiants emprunteurs, rehausser la satisfaction des emprunteurs, permettre aux étudiants de fréquenter plus librement l'établissement postsecondaire de leur choix en facilitant la transférabilité des prêts d'études canadiens à travers le pays, et améliorer les possibilités d'emploi des emprunteurs. Cela concorde avec les objectifs de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

⁶ Si on compare cette dette à des emprunts équivalents consentis par des banques ou d'autres institutions privées.

Figure 1 – Logique sous-tendant le PCPE

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS - MODÈLE LOGIQUE

ÉNONCÉ DE VISION : Offrir aux Canadiens l'occasion d'acquérir le savoir et les compétences qui leur permettront de participer à l'économie et à la société



CONTEXTE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Facteurs externes

Les facteurs environnementaux et la conjoncture économique ont une grande incidence sur les produits et résultats du PCPE. La conjoncture économique peut avoir un effet sur la fréquentation des établissements postsecondaires, le nombre d'étudiants en quête d'aide financière, la dépendance à l'égard des programmes de gestion de la dette (tels que l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement) et les taux de remboursement de la dette.

Il appartient à la fois aux gouvernements, aux étudiants et à leurs familles de réduire les obstacles financiers aux études postsecondaires. Le PCPE est le plus vaste programme qui soit à venir en aide aux étudiants canadiens ayant fait la preuve de leurs besoins financiers. Le PCPE n'est toutefois qu'un des nombreux programmes fédéraux et provinciaux s'occupant d'encourager et d'aider les Canadiens à fréquenter les établissements postsecondaires. D'autres initiatives fédérales ont également pour but d'élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire en réduisant les obstacles financiers et sociaux. Ainsi :

- Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) fournit du financement global pour venir en aide aux provinces et aux territoires au chapitre de l'enseignement postsecondaire, des soins de santé, de l'aide sociale et des services sociaux.
- Les 2,5 milliards de dollars que le gouvernement du Canada a investi dans la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire permettent d'accorder à quelque 100 000 étudiants admissibles jusqu'à 3 000 \$ par année, pour un total annuel de 300 millions de dollars.
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) aide les étudiants autochtones et inuits de niveau postsecondaire à payer leurs droits de scolarité, leurs manuels scolaires, leurs déplacements et leurs frais de subsistance par l'entremise du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU). Il vient également en aide aux établissements postsecondaires par l'entremise du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI), afin qu'ils conçoivent et qu'ils offrent des programmes spéciaux à l'intention des Autochtones.
- La Subvention canadienne pour l'épargne-études est un moyen d'encourager les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Ainsi, le gouvernement du Canada verse jusqu'à 400 \$ par année sous forme de subventions aux bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-études.
- Le gouvernement du Canada a fortement augmenté ses crédits pour études et pour frais de scolarité et a mis en oeuvre des dispositions de report pour permettre aux étudiants et à leurs familles de réclamer une part accrue de leurs dépenses d'études postsecondaires.
- Les personnes ayant contracté des prêts fédéraux et provinciaux bénéficient maintenant d'un allègement fiscal par l'entremise d'un crédit d'impôt fédéral sur les intérêts de leurs paiements.
- Le Programme des langues officielles dans l'enseignement accorde une aide financière aux provinces et aux territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.

En plus d'administrer les prêts d'études canadiens consentis aux emprunteurs, les partenaires provinciaux et territoriaux consentent des prêts, des bourses et des bourses d'études afin d'accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire. Par exemple, le Manitoba remet des prix aux étudiants autochtones, tandis que Terre-Neuve-et-Labrador offre des bourses d'études aux étudiantes qui se spécialisent dans les métiers ou technologies du pétrole dans le cadre de leurs études postsecondaires.

RENDEMENT DU PROGRAMME

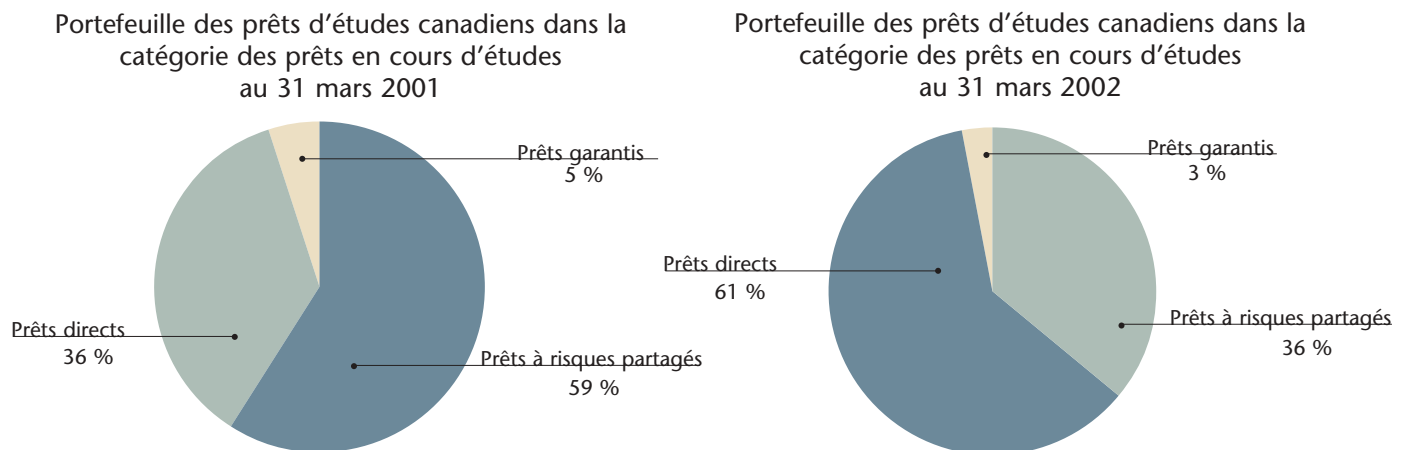
PORTEFEUILLE GLOBAL DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Les graphiques suivants (**graphiques 1 et 2**) illustrent le portefeuille global des prêts d'études canadiens s'inscrivant dans la catégorie des prêts en cours d'études⁷ et des prêts en cours de remboursement⁸ au 31 mars 2002 pour les régimes de prêts garantis, à risques partagés et directs (voir l'**annexe A** pour plus de détails).

On y compare le portefeuille total des prêts au 31 mars 2001 et au 31 mars 2002 tout en y observant la baisse continue des régimes de prêts garantis et de prêts à risques partagés, étant donné qu'aucun nouveau prêt n'a été consenti.

Les prêts garantis et à risques partagés s'éloignent progressivement de la catégorie des prêts en cours d'études pour s'intégrer à la catégorie des prêts en cours de remboursement. Par conséquent, le nombre et la valeur des prêts directs continueront d'augmenter, alors que le portefeuille des prêts garantis et celui des prêts à risques partagés continueront de diminuer⁹. On prévoit abandonner graduellement les prêts garantis d'ici 10 ans et les prêts à risques partagés, d'ici 15 ans¹⁰.

Graphique 1 – Portefeuille des prêts d'études canadiens dans la catégorie des prêts en cours d'études



Profil du portefeuille des prêts en cours d'études

Le **graphique 1** illustre la baisse continue des prêts à risques partagés et des prêts garantis accordés à des emprunteurs aux études. Les prêts garantis représentaient 3 % du portefeuille total des prêts en cours d'études au 31 mars 2002, comparativement à 5 % au 31 mars 2001 (une baisse de 56,6 millions de dollars).

⁷ « En cours d'études » renvoie aux emprunteurs qui fréquentent encore un établissement postsecondaire et qui n'ont pas encore commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Cela comprend les étudiants jouissant d'un délai de grâce. Durant la période de grâce, les intérêts d'un prêt s'accumulent dès que prennent fin les études de l'emprunteur, qui n'est toutefois tenu de commencer ses paiements que six mois plus tard.

⁸ « En cours de remboursement » renvoie aux emprunteurs qui ont achevé leurs études postsecondaires et qui ont commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Cela comprend les emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts et de la réduction de la dette en cours de remboursement.

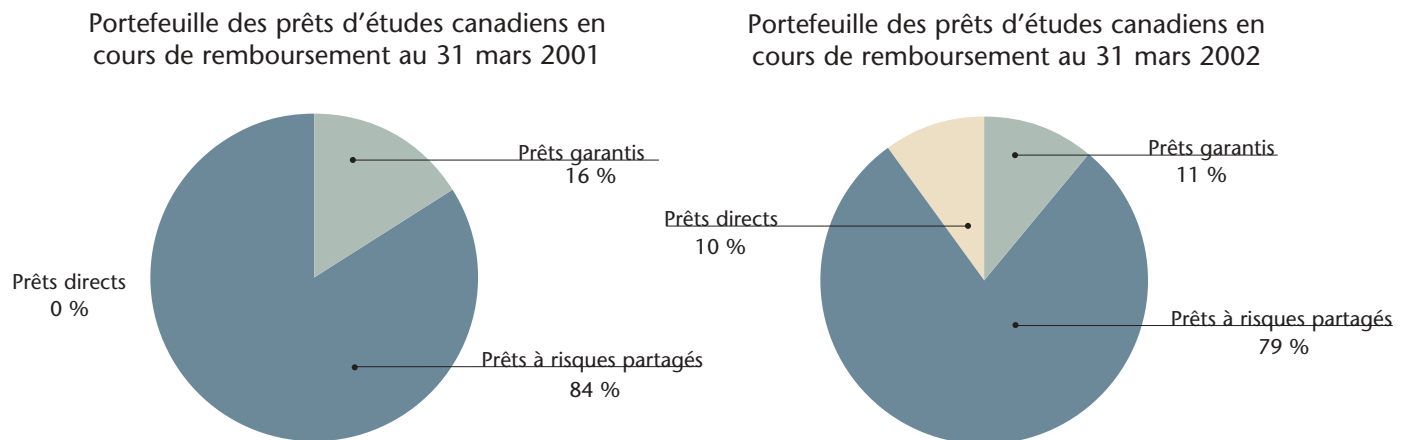
⁹ N'importe quel étudiant peut avoir obtenu un ou tous les types de prêt.

¹⁰ Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2002.

Comme aucun nouveau prêt à risques partagés n'a été accordé depuis le 1^{er} août 2000, le nombre de prêts en cours d'études relevant de ce régime continuera à fléchir, comme en témoigne la baisse de 936,2 millions de dollars enregistrée entre le 31 mars 2001 et le 31 mars 2002. Les prêts à risques partagés représentaient 59 % du portefeuille total des prêts en cours d'études au 31 mars 2001, par rapport à 36% au 31 mars 2002. Cette réduction s'explique par le passage des titulaires d'un prêt à risques partagés de la catégorie des prêts en cours d'études à celle des prêts en cours de remboursement et par l'introduction des prêts directs.

Depuis la création du régime de prêts directs, en 2000, la valeur du portefeuille des prêts directs en cours d'études est passée à 1 412,3 million de dollars au 31 mars 2001, représentant ainsi 36 % du portefeuille total des prêts en cours d'études. Au 31 mars 2002, les prêts directs représentaient 61 % du portefeuille total des prêts en cours d'études.

Graphique 2 – Portefeuille total des prêts d'études canadiens en cours de remboursement



Profil du portefeuille des prêts en cours de remboursement

Le nombre de prêts garantis et à risques partagés en cours de remboursement continuera à diminuer en raison de la transition vers le régime de prêts directs. Au 31 mars 2001, les prêts garantis représentaient 16 % du total des prêts en cours de remboursement, alors qu'au 31 mars 2002, ils n'en représentaient que 11 % (une baisse de 205,4 millions de dollars).

Bien que la valeur des prêts à risques partagés en cours de remboursement ait augmenté de 177,4 millions de dollars entre le 31 mars 2001 et le 31 mars 2002, la part des prêts à risques partagés du portefeuille total est passée de 84 % au 31 mars 2001 à 79 % au 31 mars 2002, avec l'ajout des prêts directs en cours de remboursement.

Comme les prêts directs n'ont été introduits qu'en l'an 2000, il n'y avait aucun prêt direct en cours de remboursement au 31 mars 2001. Mais au 31 mars 2002, les prêts directs représentaient 10 % du total des prêts en cours de remboursement, se chiffrant alors à 581,5 millions de dollars.

RÉGIME DES PRÊTS DIRECTS

En 2001-2002, le PCPE a versé pour 1,512 milliard de dollars de prêts à plus de 330 000 emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel¹¹ (tableau 1). Cela représente une baisse de 4,3 % du nombre d'emprunteurs et de 3,7 % de la valeur des prêts accordés depuis l'année de prêt 2000-2001. Cette baisse peut être attribuée à une demande relativement forte sur le marché du travail et à une conjoncture favorable du marché¹².

Tableau 1 Prêts d'études à temps plein et à temps partiel						
Situation	2000-2001			2001-2002		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
Temps plein	343 588	1 564,7 \$	4 554 \$	328 674	1 507,4 \$	4 586 \$
Temps partiel	2 980	5,4 \$	1 812 \$	2 867	4,9 \$	1 717 \$
Total	346 568	1 570,1 \$	-	331 541	1 512,3 \$	-
Année de prêt : 1 ^{er} août au 31 juillet						

Prêts d'études à temps plein

L'admissibilité aux prêts d'études canadiens dépend des besoins financiers que l'on détermine en comparant les dépenses scolaires d'un étudiant aux ressources dont il dispose durant sa période d'études. Les ressources comprennent le revenu, les avoirs, la contribution du conjoint et celle des parents. Parmi les dépenses figurent notamment les droits de scolarité, les manuels scolaires, les fournitures, l'hébergement, la nourriture, le transport et la garde des enfants. Le plafond des prêts consentis dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants s'élève à 165 \$ par semaine d'études. Le coût des études postsecondaires est aussi directement lié au choix de l'établissement, au programme d'études, aux droits de scolarité et aux frais de subsistance des étudiants vivant ailleurs qu'à la maison.

Durant l'année de prêt 2001-2002, on estime que 794 000 étudiants fréquentaient à temps plein un établissement postsecondaire¹³ dans les provinces participant au Programme canadien de prêts aux étudiants¹⁴. Le PCPE a consenti de l'aide à environ 41 % d'entre eux (328 674 emprunteurs étudiant à temps plein) durant l'année de prêt 2001-2002.

Le prêt moyen accordé aux emprunteurs étudiant à temps plein s'est légèrement accru, passant de 4 554 \$ en 2000-2001 à 4 586 \$ en 2001-2002. Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps plein a diminué d'environ 15 000 (passant de 343 588 en 2000-2001 à 328 674 en 2001-2002), ce qui s'est traduit par une baisse de 57 millions de dollars par rapport à l'année de prêt 2000-2001. Durant l'année de prêt 2001-2002, 45 % des emprunteurs avaient atteint la limite de prêt.

¹¹ Étant donné qu'un étudiant peut faire des études à temps plein et à temps partiel durant la même année de prêt, l'addition des prêts directs peut avoir pour effet d'exagérer légèrement le nombre réel d'étudiants.

¹² Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2002.

¹³ Ibid.

¹⁴ Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les prêts d'études à temps plein pendant que les emprunteurs poursuivent leurs études. Ces derniers ne doivent commencer à rembourser le capital qu'après avoir terminé leurs études postsecondaires¹⁵. Les 329 000 emprunteurs étudiant à temps plein et, selon les estimations, quelque 100 000 autres étudiants à temps plein ayant contracté des emprunts au cours des années antérieures, sauf la dernière année de prêt en cours, ont reçu de l'aide sous forme de bonification d'intérêts. La somme des intérêts versés par le gouvernement du Canada à l'égard des prêts étudiants s'élève à 185 millions de dollars.

Prêts d'études à temps plein selon la province

Parmi les provinces, c'est en Ontario que le nombre d'emprunteurs a le plus diminué (13 000) en regard de l'année de prêt 2000-2001 (**tableau 2**). Cela s'est traduit par une baisse de 60 millions de dollars de la valeur des prêts, qui est passée de 704,5 millions de dollars à 643,7 millions de dollars de l'année de prêt 2000-2001 à l'année de prêt 2001-2002.

À Terre-Neuve-et-Labrador, on a également enregistré une baisse significative de 2 000 emprunteurs (8 millions de dollars), ce qui correspond à une diminution de 13 % du nombre d'emprunteurs dans cette province. Dans les autres provinces, le nombre d'emprunteurs est demeuré relativement stable; toutefois, à l'Île-du-Prince-Édouard, le prêt moyen s'est accru de 800 \$. Le nombre et la valeur des prêts au Yukon ont été les plus faibles durant l'année de prêt 2001-2002, alors que 256 emprunteurs ont reçu des prêts totalisant 1,3 million de dollars.

Province/ territoire	2000-2001			2001-2002		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
T.-N.-L.	15 953	69,5 \$	4 354 \$	13 912	61,3 \$	4 408 \$
Î.-P.-É.	3 047	13,5 \$	4 426 \$	3 068	16,1 \$	5 259 \$
N.-É.	16 903	90,7 \$	5 365 \$	17 234	92,9 \$	5 393 \$
N.-B.	15 708	77,6 \$	4 938 \$	15 614	77,7 \$	4 978 \$
Ont.	158 256	704,5 \$	4 451 \$	145 287	643,7 \$	4 430 \$
Man.	10 860	46,9 \$	4 319 \$	10 267	44,5 \$	4 334 \$
Sask.	16 358	78,2 \$	4 779 \$	16 246	79,0 \$	4 861 \$
Alb.	43 294	184,2 \$	4 254 \$	42 323	181,3 \$	4 284 \$
C.-B.	62 953	298,6 \$	4 743 \$	64 467	309,5 \$	4 801 \$
Yn.	256	1,2 \$	4 691 \$	256	1,3 \$	4 999 \$
Total	343 588	1 564,7 \$	4 554 \$	328 674	1 507,4 \$	4 586 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement

La proportion de titulaires d'un prêt d'études canadien fréquentant l'université est passée de 51,4 % à 53,7 %, tandis qu'une baisse correspondante d'environ 1 % s'est produite du côté des collèges et des établissements privés. Dans l'ensemble, le nombre d'emprunteurs étudiant à temps plein a fléchi d'environ 15 000 en regard de l'année de prêt 2000-2001. Bien que le nombre d'emprunteurs ait diminué, la valeur moyenne des prêts d'études à temps plein s'est accrue pour tous les types d'établissements.

¹⁵ Ibid.

Le **tableau 3** illustre la valeur des prêts accordés selon le type d'établissement durant les années de prêt 2000-2001 et 2001-2002. La valeur des prêts consentis aux emprunteurs universitaires a progressé de 1,8 million de dollars par rapport à l'année de prêt 2000-2001, étant passée de 812,6 millions à 814,4 millions de dollars. Toutefois la valeur des prêts accordés aux emprunteurs fréquentant les collèges et les établissements privés a diminué de 33,0 millions de dollars chez les premiers et de 26,1 millions de dollars chez les seconds.

Établissement	2000-2001			2001-2002		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
Université	176 612	812,6 \$	4 601 \$	176 528	814,4 \$	4 613 \$
Collège	121 344	509,5 \$	4 198 \$	112 240	476,5 \$	4 245 \$
Privé	45 632	242,6 \$	5 317 \$	40 238	216,5 \$	5 380 \$
Total	343 588	1 564,7 \$	4 554 \$	328 674	1 507,4 \$	4 586 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet
Un étudiant qui a fréquenté divers types d'établissement au cours de l'année figure sous chaque type, mais n'est compté qu'une seule fois dans le total.

Durant l'année de prêt 2001-2002, 53,7 % des emprunteurs de prêts d'études à temps plein fréquentaient l'université, 34,1 %, le collège et 12,2 %, un établissement privé. (L'**annexe B** compare les emprunteurs selon la province et le type d'établissement.)

Prêts d'études à temps partiel

En 2001-2002, des prêts totalisant 4,9 millions de dollars ont été accordés à 2 867 emprunteurs étudiant à temps partiel qui représentaient, cette année-là, moins de 1 % du nombre total d'emprunteurs. Cette proportion est demeurée stable depuis l'année de prêt 2000-2001. Le prêt d'études à temps partiel moyen a diminué d'environ 100 \$, pour passer de 1 812 \$ en 2000-2001 à 1 717 \$ en 2001-2002 (**tableau 1**).

Prêts d'études à temps partiel selon la province

C'est en Alberta (35,5 %) et en Ontario (28 %) que l'on a observé les pourcentages les plus élevés d'emprunteurs étudiant à temps partiel durant l'année de prêt 2001-2002. La valeur des prêts accordés a diminué de 0,1 million de dollars dans la plupart des provinces, sauf en Ontario, au Manitoba, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Seule l'Ontario a vu la valeur des prêts accordés s'accroître (de 0,1 million de dollars) de l'année de prêt 2000-2001 à l'année de prêt 2001-2002. La baisse la plus marquée (0,2 million de dollars) de la valeur des prêts consentis à survenir durant cette période s'est produite au Nouveau-Brunswick, où elle est passée de 0,8 million à 0,6 million de dollars (voir l'**annexe C**).

Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement

Durant l'année de prêt 2001-2002, quelque 48,6 % des emprunteurs étudiant à temps partiel fréquentaient l'université, 33,9 %, le collège et 17,6 %, un établissement privé. La valeur des prêts versés aux emprunteurs fréquentant le collège n'a pas changé par rapport à l'année de prêt 2000-2001. La valeur des prêts consentis s'est accrue de 0,3 million de dollars dans le cas des emprunteurs universitaires et a diminué de 0,8 million de dollars dans celui des emprunteurs fréquentant un établissement privé depuis l'année de prêt 2000-2001 (voir l'**annexe C**).

SATISFACTION DES CLIENTS

En 2002, dans le cadre de l'Initiative pangouvernementale d'amélioration des services, le PCPE a mené un vaste sondage sur la satisfaction des emprunteurs ayant un prêt direct¹⁶. Au total, 1 608 interviews ont été menées auprès de clients qui avaient récemment fait affaire avec le PCPE. On a demandé aux répondants d'évaluer, sur une échelle de 1 à 5, leur satisfaction à l'égard du service qu'ils avaient reçu dans les six mois précédant le sondage¹⁷.

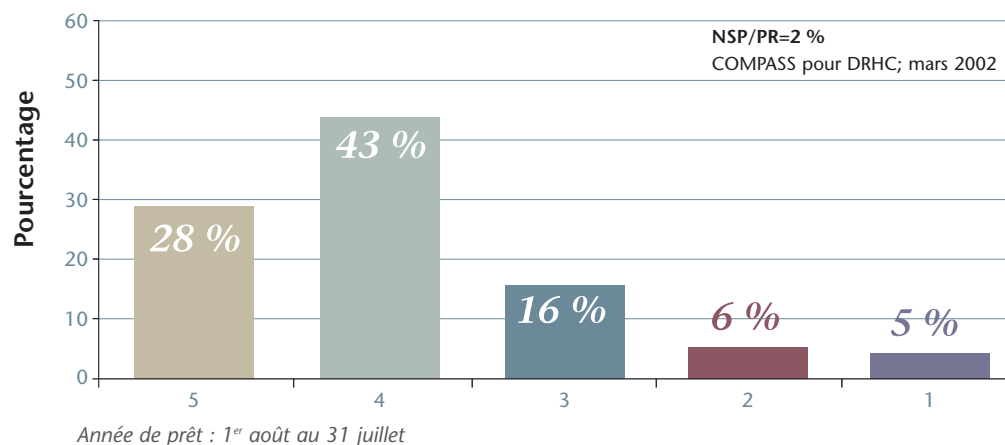
Il y aurait lieu d'examiner les résultats dans l'optique de la transition du PCPE d'un régime de prêts à risques partagés à un régime de prêts directs. Les résultats témoignent des premiers mois d'activité du nouveau programme et serviront de points de référence pour mesurer l'évolution de la satisfaction des clients.

On voit, au **graphique 3**, que 71 % des clients ayant récemment fait affaire avec le PCPE étaient satisfaits de la qualité générale du service qu'ils avaient reçu relativement à leur prêt d'études canadien. Assez peu (11 %) s'en disaient insatisfaits, la plupart (76 %) ayant déclaré qu'on avait répondu à leurs attentes ou qu'on les avait dépassées.

De tous les clients du PCPE, 72 % ont dit qu'ils avaient reçu ces deux à trois dernières années un service égal ou supérieur à leurs attentes relativement à leurs prêts d'études canadiens. Par ailleurs, 9 % ont déclaré avoir reçu un service de moins bonne qualité, tandis que les 16 % restants ont répondu que cette question ne les concernait pas, n'ayant pas présenté de demande d'aide financière auparavant.

Graphique 3
Satisfaction globale à l'égard de la qualité des services

(Échelle de 1 à 5 : 5=très satisfait; 1=très insatisfait) N=1 608

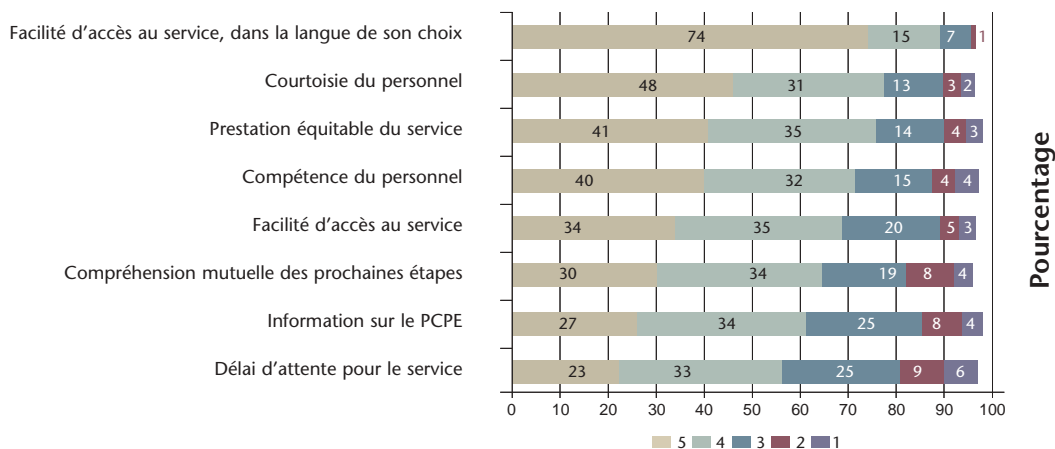


¹⁶ Le sondage a permis d'obtenir des données sur tout le cycle de vie du prêt, de la demande au remboursement. Compte tenu du nombre restreint de répondants en situation de remboursement ou de perception ou participant au régime de prêts garantis, les résultats les concernant ont été exclus des chiffres.

¹⁷ Compte tenu de la taille des échantillons respectifs, les résultats du sondage touchant l'ensemble des clients ayant récemment fait affaire avec le PCPE (à l'exception des clients en situation de recouvrement) sont jugés exacts à +/- 2,4 % 19 fois sur 20 (estimation la plus prudente), tandis que les résultats touchant les clients en situation de recouvrement sont jugés exacts à +/- 4,9 % 19 fois sur 20 (estimation la plus prudente).

Les clients se disaient satisfaits par-dessus tout de la facilité d'accès aux services dans la langue de leur choix (89 % en étaient satisfaits) ainsi que de la courtoisie (79 %) et de l'équité (76 %) dont on avait fait preuve à leur endroit (**graphique 4**). C'est du délai d'attente pour le service dont ils étaient les plus insatisfaits (56 % en étaient satisfaits). Parmi les clients sondés, 27 % ont déclaré que leur prêt d'études canadien leur avait causé des ennuis. Près de la moitié de ceux qui ont déclaré un problème ont dit avoir été satisfaits de la façon dont on l'avait réglé¹⁸. Le PCPE utilisera ces résultats pour déterminer les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter.

Graphique 4
Satisfaction à l'égard de divers aspects du service
 (Échelle de 1 à 5 : 5=très satisfait; 1=très insatisfait) N=1 608



SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

Les subventions canadiennes pour études (SCE) permettent d'aider financièrement les emprunteurs ayant une invalidité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes inscrites à certaines études de doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge. À la différence des prêts d'études canadiens, les subventions canadiennes pour études n'ont pas à être remboursées.

En 2001-2002, il s'est octroyé 48 730 SCE totalisant quelque 67,4 millions de dollars. Environ 14,7 % de tous les détenteurs d'un prêt d'études canadien ont reçu une SCE. Les SCE ont été majoritairement (79 %) accordées à des demandeurs ayant des personnes à charge (38 445) et totalisaient environ 50,4 millions de dollars (**tableau 4**).

¹⁸ Les 53 % restants étaient insatisfaits de la façon dont on avait réglé le problème.

Étudiants ayant une invalidité permanente

Cette subvention aide les étudiants ayant une invalidité permanente à assumer les frais additionnels inhérents à la poursuite de leurs études postsecondaires. Ces étudiants peuvent recevoir jusqu'à 5 000 \$ en SCE par année de prêt afin de couvrir les frais d'études exceptionnels liés à leur état.

Le nombre de SCE consentis aux étudiants ayant une invalidité permanente représentait 11 % de toutes les SCE octroyées en 2001-2002. En 2001-2002, 5 276 SCE totalisant 12,2 millions de dollars ont été accordées à des emprunteurs ayant une invalidité permanente. L'Ontario comptait la plus forte proportion de titulaires d'une SCE pour étudiants ayant une invalidité permanente; les bénéficiaires de telles bourses représentaient 2,4 % de l'ensemble des étudiants emprunteurs de cette province.

Étudiants à temps partiel dans le besoin

Cette subvention vient en aide aux étudiants à faible revenu qui doivent étudier à temps partiel. Jusqu'à 1 200 \$ par année de prêt peuvent être versés aux demandeurs admissibles pour les aider à payer leurs frais d'études (droits de scolarité, manuels scolaires, garde d'enfants, etc.).

Des subventions pour étudiants à temps partiel dans le besoin, totalisant 4,1 millions de dollars et représentant environ 10 % de l'ensemble des SCE, ont été accordées à 4 786 emprunteurs. Comme on ne dénombre que 2 867 détenteurs d'un prêt canadien d'études à temps partiel, cela signifie qu'environ 1 900 titulaires de ce type de prêt ont reçu suffisamment de subventions pour étudiants à temps partiel dans le besoin pour que leur prêt d'études à temps partiel ne soit plus nécessaire.

Étudiantes au doctorat

Cette subvention permet d'aider les étudiantes inscrites à certains programmes de doctorat où les femmes sont traditionnellement sous-représentées. Les emprunteuses admissibles peuvent obtenir jusqu'à 3 000 \$ (pour une durée maximale de trois ans) dans le cadre de cette subvention.

Durant l'année de prêt 2001-2002, il s'est consenti 223 SCE pour étudiantes au doctorat d'une valeur totale de 636 023 \$.

Étudiants ayant des personnes à charge

On a lancé cette subvention en août 1998 pour venir en aide aux étudiants à temps plein et à temps partiel qui avaient des personnes à charge. Les étudiants admissibles peuvent recevoir jusqu'à 3 120 \$ par année de prêt. En 2001-2002, 38 445 subventions totalisant quelque 50,4 millions de dollars et représentant 79 % de l'ensemble des SCE ont été versées à des étudiants ayant des personnes à charge. Environ 11,6 % de tous les détenteurs d'un prêt d'études canadien ont reçu une subvention pour étudiant ayant des personnes à charge. En 2001-2002, le pourcentage des bénéficiaires d'une telle subvention par rapport à l'ensemble des détenteurs de prêts a atteint 13,3% en Ontario, et 11,8% en Alberta.

Tableau 4
Dépenses au titre des subventions canadiennes pour études durant l'année de prêt 2001-2002

Province/ Territoire	Étudiants ayant des personnes à charges		Étudiants ayant une invalidité permanente		Étudiants à temps partiel dans le besoin		Étudiantes au doctorat		Total	
	Nombre	valeur (\$)	Nombre	valeur (\$)	Nombre	valeur (\$)	Nombre	valeur (\$)	Nombre	valeur (\$)
T.-N.-L.	927	1 159 375 \$	38	139 149 \$	7	7 950 \$	5	16 500 \$	977	1 322 974 \$
Î.-P.-É.	165	201 036 \$	34	100 870 \$	151	124 230 \$	4	12 000 \$	354	438 136 \$
N.-É.	1 231	1 726 975 \$	230	735 899 \$	76	87 901 \$	4	11 406 \$	1 541	2 562 181 \$
N.-B.	1 531	2 017 275 \$	51	158 254 \$	50	54 628 \$	11	30 124 \$	1 643	2 260 281 \$
Ont.	19 370	25 600 784 \$	3 522	7 418 859 \$	455	440 971 \$	93	275 369 \$	23 440	33 735 983 \$
Man.	957	1 390 147 \$	93	283 727 \$	33	34 761 \$	5	13 627 \$	1 088	1 722 262 \$
Sask.	1 899	4 188 866 \$	207	745 783 \$	273	312 423 \$	8	20 365 \$	2 387	5 267 437 \$
Alb.	4 973	6 877 489 \$	268	555 772 \$	954	701 577 \$	11	31 380 \$	6 206	8 166 218 \$
C.-B.	7 358	7 215 668 \$	830	2 075 759 \$	2 786	2 295 516 \$	80	219 252 \$	11 054	11 806 195 \$
Yn	34	51 314 \$	3	11 212 \$	1	1 200 \$	2	6 000 \$	40	69 726 \$
Total	38 445	50 428 929 \$	5 276	12 225 284 \$	4 786	4 061 157 \$	223	636 023 \$	48 730	67 351 393 \$

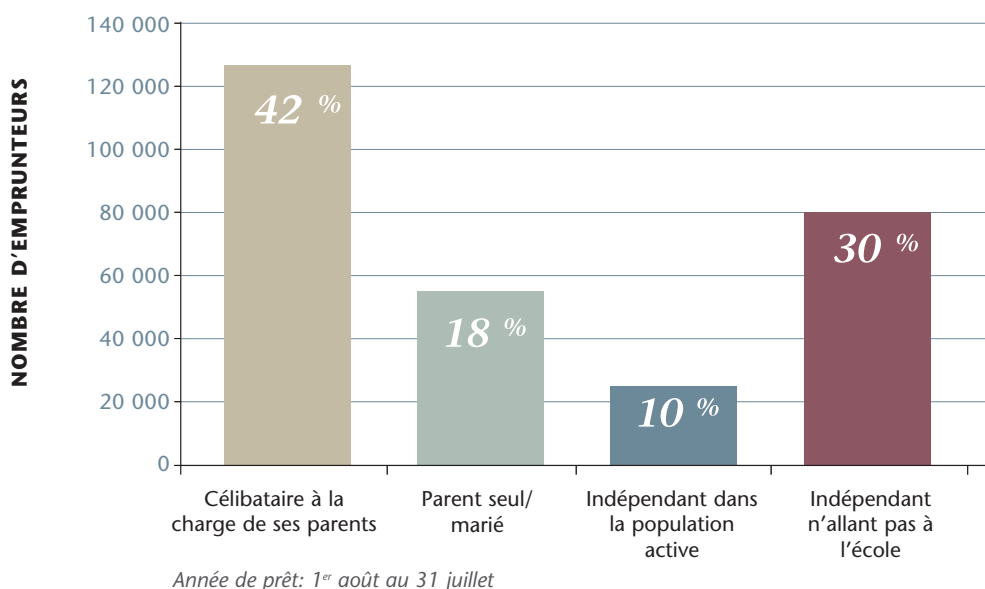
Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

PROFIL DES TITULAIRES D'UN PRÊT D'ÉTUDES CANADIEN

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS

Les emprunteurs d'un prêt d'études canadien sont plus susceptibles d'être célibataires (90 %) que mariés (10 %). Parmi les demandeurs d'un prêt d'études canadien qui ont été jugés admissibles durant l'année de prêt 2001-2002, près de 42 % étaient célibataires et à la charge de leurs parents (**graphique 5**). Environ 30 % étaient célibataires et indépendants puisqu'ils avaient quitté l'école depuis quatre ans au moment où ils ont entamé des études postsecondaires. Toujours durant l'année de prêt 2001-2002, 10 % des emprunteurs étaient indépendants parce qu'ils faisaient partie de la population active depuis plus de 24 mois.

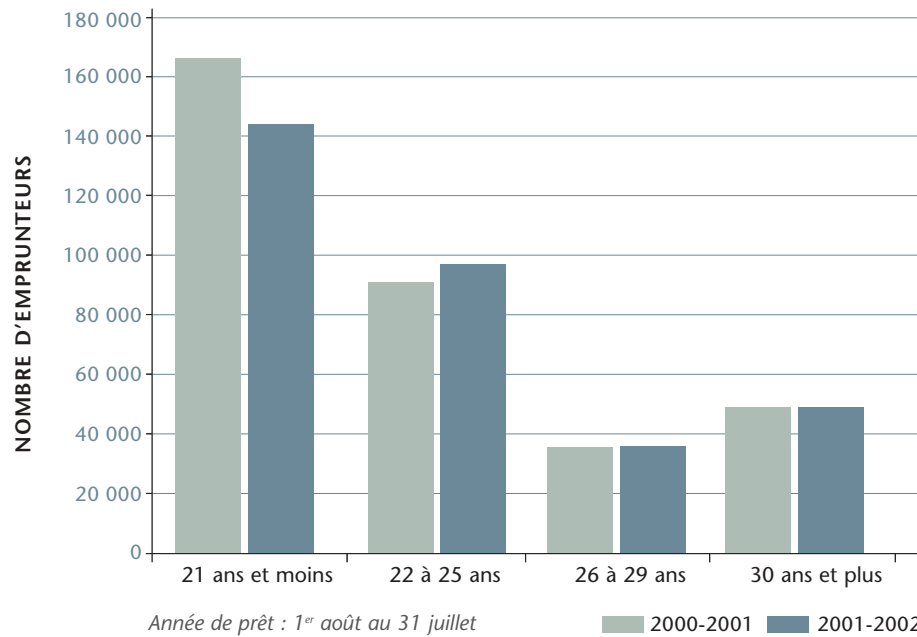
Graphique 5
Nombre de demandeurs acceptés selon la situation, 2001- 2002



Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge

Durant l'année de prêt 2001-2002, le nombre d'emprunteurs n'a pas changé, sinon très peu, dans la plupart des catégories d'âge, sauf dans celle des personnes de 21 ans et moins, où il a fléchi de 20 000. Les emprunteurs de cette catégorie d'âge représentaient néanmoins 44 % de l'ensemble des emprunteurs durant l'année de prêt 2001-2002 (**graphique 6**). Cependant, l'emprunt moyen augmentait avec l'âge, comme il l'a fait durant l'année de prêt 2000-2001, allant de 4 110 \$ chez les personnes de 21 ans et moins à 5 301 \$ chez celles de 30 ans et plus (voir l'**annexe D**).

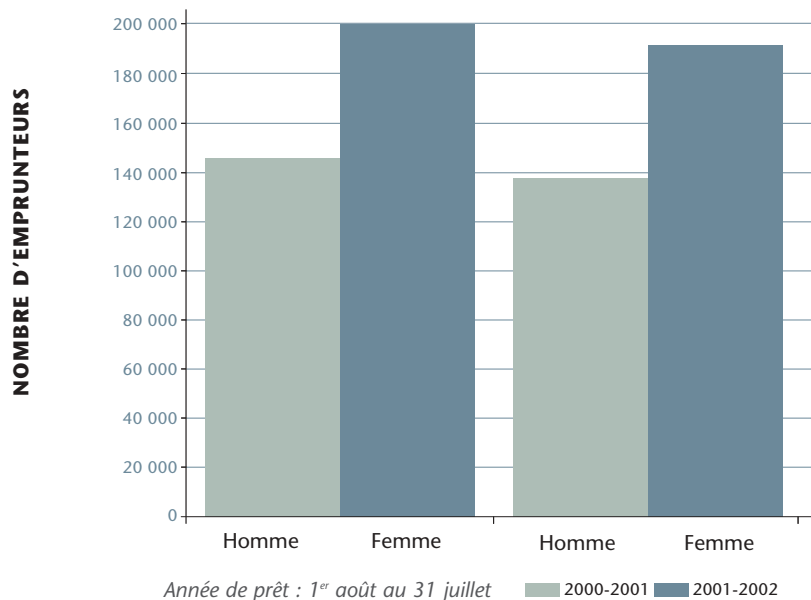
Graphique 6
Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge



Emprunteurs étudiant à temps partiel selon l'âge

Environ 34,5 % des détenteurs d'un prêt d'études à temps partiel avaient plus de 30 ans en 2001-2002, alors que 26,6 % avaient de 22 à 25 ans, des proportions qui sont demeurées relativement stables par rapport à l'année de prêt 2000-2001. L'emprunt moyen a diminué dans toutes les catégories d'âge (voir l'**annexe D** pour plus de détails).

Graphique 7
Emprunteurs étudiant à temps plein selon le sexe



Emprunteurs étudiant à temps plein selon le sexe

Les femmes (191 568) demeurent plus nombreuses que les hommes (137 106) à recevoir un prêt d'études canadien (**graphique 7**). En 2001-2002, la valeur des prêts accordés aux femmes et aux hommes s'établissait à 885,6 millions de dollars, et à 621,8 millions de dollars respectivement. De l'année de prêt 2000-2001 à l'année de prêt 2001-2002, la proportion d'emprunteuses est passée de 57,4 % à 58,3 %. Les emprunts des femmes sont d'en moyenne 100 \$ supérieurs à ceux des hommes (voir l'**annexe E** pour plus de détails).

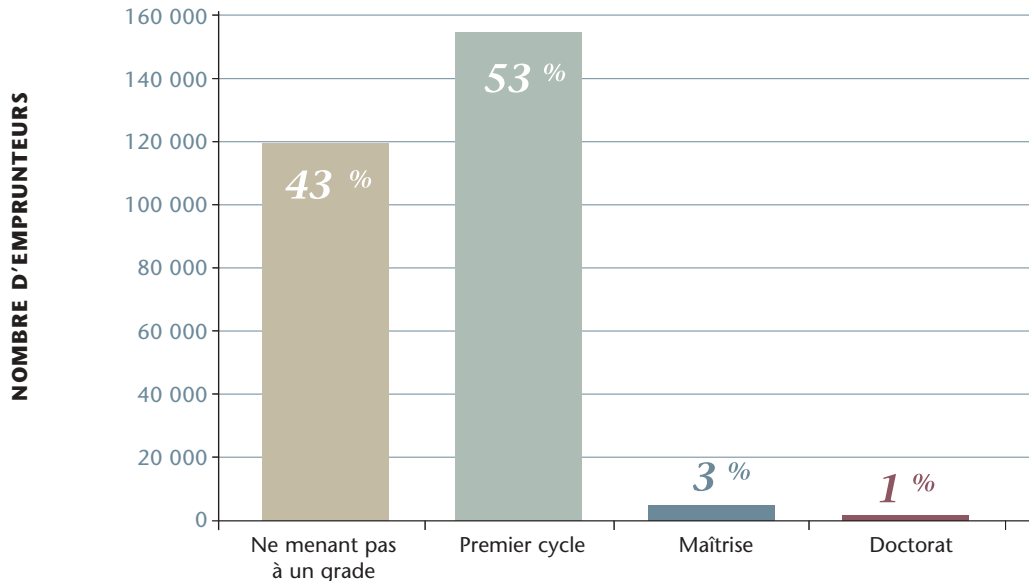
Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le sexe

Durant l'année de prêt 2001-2002, les femmes ont reçu 60,9 % (1 746) des prêts canadiens d'études à temps partiel, et les hommes, 39,1 % (1 121). Les hommes reçoivent en moyenne 266 \$ de plus que les femmes à ce chapitre (voir l'**annexe E**).

Emprunteurs selon le niveau d'instruction

Le **graphique 8** révèle que durant l'année de prêt 2001-2002, la majorité des titulaires d'un prêt d'études à temps plein (53 %) étaient inscrits à un programme de premier cycle. Toutefois, près de 43 % des emprunteurs faisant des études à temps plein étaient inscrits à des programmes menant à l'obtention d'un certificat (ou à des programmes ne menant pas à un grade) dispensés par des établissements privés, des collèges ou des universités.

Graphique 8
Emprunteurs selon le niveau d'instruction, 2001-2002



Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS

Le PCPE aide les emprunteurs à avoir accès à l'établissement postsecondaire de leur choix en permettant aux prêts d'études canadiens de suivre librement leurs titulaires d'une province et d'un territoire à l'autre.

Les **tableaux 5** et **6** montrent le nombre de détenteurs d'un prêt d'études canadien qui sont restés dans leur province ou territoire d'origine ou qui l'ont quitté pour aller faire des études postsecondaires. Dans l'ensemble, la mobilité des emprunteurs a légèrement augmenté durant la dernière année de prêt (passant de 11,4 % à 11,7 %). La proportion d'emprunteurs qui ont quitté l'Île-du-Prince-Édouard pour aller étudier ailleurs s'est légèrement accrue (1,7 %), et le même phénomène s'est produit en Alberta (1,4 %).

Le **tableau 5** affiche les pourcentages respectifs des emprunteurs qui sont demeurés dans leur province ou territoire d'origine ou qui l'ont quitté. Plus de 80 % des emprunteurs de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse sont demeurés dans leur province d'origine pour étudier. C'est au Yukon (84,8 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (43,3 %) que l'on a observé les pourcentages les plus élevés d'emprunteurs étudiant hors du territoire ou de la province. Ce phénomène s'explique par le fait que les établissements postsecondaires de ces régions sont moins nombreux et offrent moins de programmes. L'**annexe F** présente une ventilation de la mobilité des emprunteurs selon le type d'établissement.

Tableau 5
Mobilité des titulaires d'un prêt d'études canadien à l'intérieur ou à l'extérieur de la province ou du territoire d'origine

Provinces et territoire	2000-2001					2001-2002				
	Emprunteurs demeurant dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total
	Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total	
T.-N.-L.	12 846	80,5 %	3 107	19,5 %	15 953	11 120	79,9 %	2 792	20,1 %	13 912
Î.-P.-É.	1 780	58,4 %	1 267	41,6 %	3 047	1 739	56,7 %	1 329	43,3 %	3 068
N.-É.	13 601	80,5 %	3 302	19,5 %	16 903	13 962	81,0 %	3 272	19,0 %	17 234
N.-B.	11 960	76,1 %	3 748	23,9 %	15 708	11 924	76,4 %	3 690	23,6 %	15 614
Ont.	147 848	93,4 %	10 408	6,6 %	158 256	135 954	93,6 %	9 333	6,4 %	145 287
Man.	9 032	83,2 %	1 828	16,8 %	10 860	8 591	83,7 %	1 676	16,3 %	10 267
Sask.	13 087	80,0 %	3 271	20,0 %	16 358	12 982	79,9 %	3 264	20,1 %	16 246
Alb.	38 223	88,3 %	5 071	11,7 %	43 294	36 787	86,9 %	5 536	13,1 %	42 323
C.-B.	56 046	89,0 %	6 907	11,0 %	62 953	57 109	88,6 %	7 358	11,4 %	64 467
Yn	4 919	10 %	207	80,9 %	256	39	15,2 %	217	84,8 %	256
Total	304 472	88,6 %	39 116	11,4 %	343 588	290 207	88,3 %	38 467	11,7 %	328 674

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Le **tableau 6** affiche également des taux de mobilité intéressants : de Terre-Neuve-et-Labrador à la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique à l'Alberta, ainsi que de l'Alberta à la Colombie-Britannique.

Les emprunteurs de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont pris le chemin des États-Unis dans une proportion relativement plus élevée que ceux des autres provinces. Ces tendances ont peu changé durant la dernière année, sauf en Ontario, où le nombre d'emprunteurs étudiant à l'étranger (à l'exclusion des États-Unis) a diminué de près de moitié, passant de 1 607 à 904.

Tableau 6
Mobilité des titulaires d'un prêt d'études canadien de province à province, 2001-2002

Province/ territoire d'émission	CANADA Province/territoire d'études												CANADA	É.-U	Reste du monde	Total
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	Qc	T.-N.-O.				
T.-N.-L.	11 120	129	1 279	456	550	27	10	141	49	0	64	0	13 825	59	28	13 912
Î.-P.-É.	25	1 739	540	417	190	6	9	32	19	0	35	0	3 012	47	9	3 068
N.-É.	97	314	13 962	1 215	766	22	23	148	99	**	175	0	16 822	352	60	17 234
N.-B.	78	214	1 485	11 924	839	37	18	89	52	**	653	0	15 390	194	30	15 614
Ont.	101	44	912	332	135 954	316	165	680	960	**	1 534	0	140 999	3 384	904	145 287
Man.	7	**	67	21	403	8 591	223	358	172	0	72	0	9 916	306	45	10 267
Sask.	7	**	100	12	304	226	12 982	1 921	272	0	97	0	15 925	281	40	16 246
Alb.	32	10	333	78	1 403	213	500	36 787	1 257	**	298	0	40 915	1 196	212	42 323
C.-B.	46	14	327	126	2 059	269	335	2 454	57 109	9	518	0	63 266	885	316	64 467
Yn	0	**	13	**	18	**	8	81	74	39	5	**	243	8	5	256
Total	11 513	2 471	19 018	14 583	142 486	9 708	14 273	42 691	60 063	55	3 451	**	320 313	6 712	1 649	328 674

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

** Les totaux inférieurs à 5 ont été supprimés pour protéger les renseignements personnels

EN RÉTROSPECTIVE : LA MOBILITÉ

L'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) affirme que : « *La liberté de mouvement de la personne, qui est un élément essentiel de la notion de citoyenneté canadienne, est également importante pour réussir dans une économie axée sur le savoir*¹⁹ ». Le PCPE y contribue en aidant les emprunteurs à se mouvoir librement d'une province et d'un territoire à l'autre afin d'aller y poursuivre des études postsecondaires.

Il est donc important de déterminer jusqu'à quel point le PCPE permet aux emprunteurs de migrer entre les provinces et les territoires. On peut invoquer plusieurs motifs pour expliquer la mobilité des emprunteurs. Il peut s'agir d'étudiants vivant en milieu rural qui déménagent dans la ville universitaire la plus proche, d'étudiants urbains qui déménagent dans une autre ville de la même province, ou encore, d'étudiants qui quittent leur province ou territoire d'origine ou qui vont étudier à l'étranger. Toutefois, la présente analyse ne porte que sur les mouvements interprovinciaux et interterritoriaux²⁰ et pourrait être considérée comme un indicateur de la mobilité générale des étudiants au Canada. Elle couvre la période allant de 1998-1999 à 2000-2001.

Il convient de préciser que l'étudiant ne choisit pas son établissement d'enseignement qu'en fonction du seul critère de la transférabilité du prêt d'études canadien. En effet, d'autres obstacles tels que les obligations familiales, les frais de subsistance et de déplacement ainsi que les exigences scolaires pourraient l'empêcher de fréquenter l'établissement de son choix ou l'obliger à renoncer à des études postsecondaires.

La mobilité globale des étudiants de niveau postsecondaire est relativement constante depuis deux décennies²¹. Celle des titulaires d'un prêt d'études canadien a cependant diminué de 40 % en regard du taux de 15,9 % observé en 1998. En 2000-2001, tout juste un peu moins de 40 000 emprunteurs d'un prêt d'études canadien étudiaient à l'extérieur de leur province ou territoire d'origine.

Établissements et mobilité

Même si la mobilité globale a régressé de 40 % depuis 1998, les universités et les collèges ont enregistré des gains à ce chapitre durant la même période (hausse de 13,0 % à 15,8 % et de 4,5 % à 5,3 % respectivement). Il semble que le déclin ne touche, en général, que le taux de mobilité des emprunteurs qui se dirigent vers des établissements privés situés à l'extérieur de leur province ou territoire d'origine, ce taux étant passé de 39,9 % à 10,4 %. En 1998-1999, les établissements privés accueillent, toutes proportions gardées, trois fois plus d'emprunteurs provenant de l'extérieur de la province que ne le faisaient les universités, tandis qu'en 2000, ils en accueillent le tiers de moins. La mobilité varie considérablement selon le type d'établissement; les emprunteurs sont beaucoup plus susceptibles de quitter leur province ou territoire d'origine pour aller étudier à l'université qu'au collège.

Provinces et mobilité

Depuis 1998, le taux de mobilité des emprunteurs a diminué partout sauf au Yukon. L'Ontario a toujours été la province la plus autosuffisante; le taux de mobilité sortante y est passé de 10,4 % en 1998-1999 à 6,6 % en 2000. Il s'agit de la plus faible baisse (3,8 %) parmi les provinces. La mobilité des emprunteurs des provinces de l'Ouest et de l'Est a diminué de 6 %. Le taux de mobilité a glissé de 32 % à 26 % depuis 1998-1999 dans les provinces de l'Atlantique, où il a toujours été élevé, alors qu'il est descendu de 21 % à 15 % dans les provinces de l'Ouest.

Âge et mobilité

L'âge influe grandement sur la mobilité des emprunteurs. Parmi les emprunteurs de moins de 30 ans, les moins mobiles sont ceux de moins de 22 ans, qui ne vont poursuivre des études à l'extérieur de leur province ou territoire d'origine que dans une proportion de 9,6 %. Ceux de 22 à 25 ans sont plus mobiles (14,1 %) que ceux de moins de 22 ans, les plus mobiles étant ceux de 26 à 29 ans (15,3 %). Ce phénomène tient peut-être au fait que les emprunteurs matures font des études supérieures et des études professionnelles dans les rares établissements se spécialisant dans la discipline de leur choix. La mobilité chute brusquement, à 9,4 %, chez les emprunteurs de 30 ans et plus, et ce, pour toutes sortes de raisons. Les emprunteurs ont peut-être déménagé pour aller faire des études de premier cycle, décidant par la suite d'obtenir un second diplôme et donnant leur nouveau lieu d'études comme domicile. Les emprunteurs de 30 ans et plus pourraient également être moins mobiles en raison de leurs engagements personnels, tels qu'un conjoint ou une conjointe et des enfants, qui les obligeraient à obtenir leur autre diplôme dans un établissement proche de chez eux.

Sexe et mobilité

Les hommes sont généralement plus mobiles que les femmes (12,2 % comparativement à 10,8 %). L'écart qui les sépare est demeuré relativement constant (en pourcentage) ces dernières années.

¹⁹ Un cadre visant à améliorer l'union sociale pour les canadiens : Entente entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux, 4 février 1999.

²⁰ L'analyse traite des administrations participantes pour les trois années de prêt, de 1998-1999 à 2000-2001.

²¹ Orientation : le milieu universitaire, AUCC, 2002, page 8.

GÉRER LE PROCESSUS DE REMBOURSEMENT DU PRÊT

DETTE

Les emprunteurs doivent commencer à rembourser leur prêt d'études canadien six mois après avoir terminé leurs études. Dès que s'achèvent leurs études, les intérêts commencent à courir sur le prêt, mais aucun paiement n'est exigé avant la fin du délai de grâce de six mois.

La dette correspond au montant qu'un emprunteur doit au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) au début du remboursement. La dette moyenne (le montant dû à la consolidation²²) se chiffrait à 9 539 \$ en 2001-2002, ce qui représente un montant légèrement inférieur à celui observé pour l'année de prêt 2000-2001²³ (**tableau 7**). On s'attendait à ce changement puisque le prêt moyen a diminué ces dernières années. La majorité des emprunteurs (65 %) doivent moins de 10 000 \$ en prêts d'études canadiens au moment de la consolidation.

Niveau de la dette	2000-2001	2001-2002
Moins de 5 000 \$	31 %	30 %
5 000 \$ - 9 999 \$	34 %	35 %
10 000 \$ - 14 999 \$	5 %	16 %
15 000 \$ et plus	20 %	15 %
Dette moyenne	9 655 \$	9 539 \$
Année de prêt : 1 ^{er} août au 31 juillet		
*Les chiffres de 2001-2002 sont préliminaires		

Dettes selon le type d'établissement

Au moment de la consolidation, la dette moyenne des emprunteurs fréquentant l'université dépassait de 2 897 \$ celle de l'ensemble des emprunteurs (**tableau 8**). Mais depuis l'année de prêt 2000-2001, l'endettement moyen des emprunteurs universitaires a diminué d'environ 400 \$.

Au moment de la consolidation, la dette moyenne des emprunteurs fréquentant le collège était d'environ 1 500 \$ inférieure à celle de l'ensemble des emprunteurs, bien qu'elle se soit accrue de 279 \$ depuis l'année de prêt 2000-2001.

Type d'établissement	2000-2001	2001-2002
Université	12 849 \$	12 436 \$
Collège	7 768 \$	8 047 \$
Privé	8 082 \$	7 862 \$
Total	9 655 \$	9 539 \$
Année de prêt : 1 ^{er} août au 31 juillet		
*Les chiffres de 2001-2002 sont préliminaires		

Depuis l'année de prêt 2000-2001, la dette moyenne des emprunteurs fréquentant un établissement privé a diminué de 220 \$.

EXEMPTION D'INTÉRÊTS

L'objectif de l'exemption d'intérêts (EI) est de venir en aide aux emprunteurs qui éprouvent de graves difficultés à respecter leurs obligations de remboursement parce qu'ils sont en chômage ou parce qu'ils touchent un faible revenu. Un emprunteur peut demander une EI en tout temps durant la période de remboursement du prêt. Le gouvernement du Canada paie alors les intérêts pour l'emprunteur, qui n'est pas tenu de faire de paiements sur le prêt.

²² Le mot consolidation se définit comme étant le moment où l'emprunteur commence son remboursement.

²³ Les chiffres préliminaires publiés dans le rapport annuel de 2000-2001 ont été mis à jour et revus à la hausse passant de 9 588 \$ à 9 655 \$.

Pour simplifier l'administration des mesures d'allégement de la dette à l'intention des emprunteurs, le PCPE a travaillé avec les fournisseurs de services et les institutions financières. Depuis le 30 novembre 2001, une nouvelle méthode de demande permet à tous les titulaires d'un prêt direct, même ceux qui avaient déjà contracté un prêt à risques partagés ou garanti, de ne s'adresser qu'au fournisseur de services pour obtenir une EI. Ce nouveau processus permet aux fournisseurs de services d'obtenir l'information requise auprès des institutions financières pour déterminer l'admissibilité à l'EI de l'emprunteur.

Les données suivantes sur l'EI portent sur les emprunteurs de tous les régimes de prêts (garantis, à risques partagés et directs) durant une année donnée, puisque les emprunteurs demandent l'EI à l'étape du remboursement.

Durant l'année de prêt 2001-2002, 146 285 emprunteurs ont présenté une demande d'EI; 140 461 de ces personnes ont été jugées admissibles et l'ont reçue. Les emprunteurs bénéficient de l'EI durant une période moyenne de 6,41 mois. Le capital impayé était de 12 526 \$, en moyenne (**tableau 9**).

Année de prêt	Nombre de demandeurs	Emprunteurs admissibles	Moyenne de mois*	Capital impayé moyen
2001-2002	146 285	140 461	6,41	12 526 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet
* Représente la durée moyenne durant l'année.

Année de prêt	Bénéficiaires de l'EI	Dépense au titre de l'EI (millions \$)
2000-2001	154 895	106,8 \$
2001-2002	140 461	76,7 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Les dépenses au titre de l'EI sont passées de 107 millions de dollars en 2000-2001 à 77 millions de dollars durant l'année de prêt 2001-2002 (**tableau 10**).

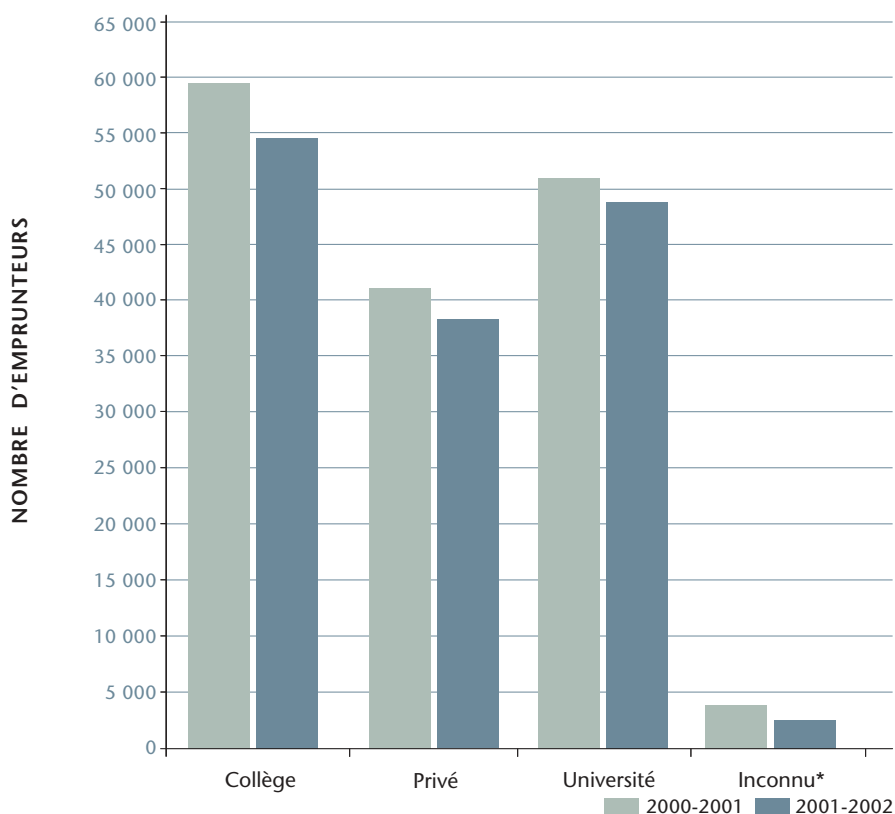
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement

Le **graphique 9** montre le nombre d'emprunteurs qui ont bénéficié d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement. Le nombre de bénéficiaires de l'EI ayant fréquenté le collège a diminué de 5 991; ceux qui ont fréquenté un établissement privé ont vu leur nombre fléchir de 3 580 depuis l'année de prêt 2000-2001; et enfin, ceux qui ont étudié à l'université l'ont vu chuter de 3 617.

La constatation la plus intéressante est le fait que les étudiants universitaires, représentant la plus forte proportion d'emprunteurs au sein du portefeuille, ont été le deuxième groupe en importance à se prévaloir de cette mesure durant l'année de prêt 2001-2002. En 2000-2001, les emprunteurs ayant fréquenté l'université représentaient 33 % des bénéficiaires de l'EI, ceux des établissements privés, 27 % et ceux des collèges, 39 %. En 2001-2002, ces chiffres étaient respectivement de 34%, 27 % et 38 %.

Il convient de signaler que les étudiants de l'université qui bénéficient de l'EI sont nettement plus endettés au moment de la consolidation (environ 17 000 \$) que ceux des collèges et des établissements privés (environ 10 000 \$).

Graphique 9
Bénéficiaires de l'EI selon le type d'établissement



Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

**Inconnu renvoie à des données pouvant ne pas avoir été saisies au moment de catégoriser les bénéficiaires de l'EI.*

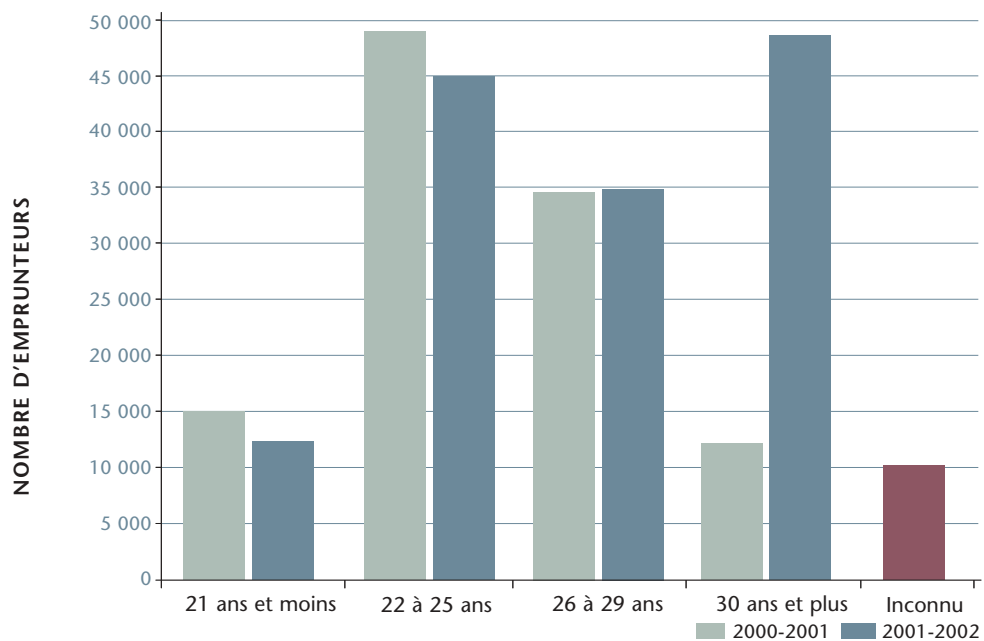
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe

D'avantage de femmes que d'hommes bénéficient de l'EI. Durant l'année de prêt 2001-2002, 88 357 femmes en bénéficiaient, comparativement à 51 269 hommes. Le nombre total de bénéficiaires de l'EI a diminué tant chez les femmes (de 8 110) que chez les hommes (de 4 049) depuis l'année de prêt 2000-2001 (voir l'**annexe G** pour plus de détails).

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge

Durant l'année de prêt 2000-2001, les bénéficiaires de l'EI les plus nombreux avaient de 22 à 25 ans, alors qu'en 2001-2002, les plus de 30 ans (49 091) constituaient le groupe de bénéficiaires le plus important (**graphique 10**). Le nombre de bénéficiaires dans ce groupe d'âge s'est accru de 2 236 depuis l'année de prêt 2000-2001, tandis que le nombre d'emprunteurs bénéficiant de l'EI a diminué de 3 283 chez les 22 à 25 ans (voir l'**annexe G** pour plus de détails).

Graphique 10
Bénéficiaires de l'EI selon l'âge



Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

*Inconnu renvoie à des données pouvant ne pas avoir été saisies au moment de catégoriser les bénéficiaires de l'EI.

ANALYSE DE L'EXEMPTION D'INTÉRÊTS – 1998-2002

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'EXEMPTION D'INTÉRÊTS

Dans le cadre de l'élargissement du Programme d'exemption de paiement d'intérêts, survenu en 1998 (Stratégie canadienne pour l'égalité des chances), les seuils de revenu des bénéficiaires ont été abaissés et la durée maximale permise de la mesure a été prolongée. De 1998-1999 à 2000-2001, les bénéficiaires de l'EI ont vu leur nombre s'accroître de 33 % et leur capital impayé moyen augmenter de 16 %, pour atteindre 12 500 \$. Cela s'est traduit par une hausse des coûts de l'EI (qui sont passés de 56 millions de dollars en 1998-1999 à 107 millions de dollars en 2000-2001 selon le rapport annuel de 2000-2001).

En 2001-2002, le nombre de bénéficiaires de l'EI a diminué de 11 % (à quelque 140 000), les coûts du programme étant tombés à 77 millions de dollars en raison de la baisse du recours à l'EI et des taux d'intérêt cette année-là²⁴.

Sexe

Durant l'année de prêt 2001-2002, les femmes représentaient 63 % des bénéficiaires de l'EI, une proportion élevée qui demeure relativement constante depuis 1998-1999. Il s'agit d'un pourcentage disproportionné, même si au cours des années 1990 la majorité des étudiants et des emprunteurs ont été des femmes. Cela vient peut-être de ce qu'en gagnant moins après avoir obtenu leur diplôme, les femmes sont plus souvent aux prises avec des difficultés financières²⁵. Les femmes bénéficient de l'EI un peu plus longtemps que les hommes (environ 0,3 mois de plus), mais les hommes ont un capital plus élevé (d'environ 800 \$). Aucun changement ne s'est produit depuis 1998-1999 à ces deux égards.

Établissements

En 2001-2002, les emprunteurs ayant fréquenté l'université (représentant la majorité des étudiants inscrits à des études postsecondaires et des titulaires d'un prêt d'études canadien) arrivaient au deuxième rang du nombre de bénéficiaires de l'EI. Trente-quatre pour cent des emprunteurs qui s'étaient prévalus de l'EI avaient étudié à l'université, étant donc plus nombreux que ceux qui avaient fréquenté un établissement privé (27 %), mais moins nombreux que ceux qui étaient allés au collège (38 %).

Ces proportions ont changé par rapport à 1998, alors que les emprunteurs qui avaient fréquenté un établissement privé devançaient, à 36 %, ceux qui avaient étudié au collège, deuxièmes à 34 %. Les bénéficiaires de l'EI fréquentant l'université doivent un capital nettement plus élevé, lequel s'est accru d'environ 3 000 \$ de 1998-1999 à 2001, pour passer à 17 000 \$. Ce chiffre est d'environ 10 000 \$ pour les emprunteurs fréquentant le collège et les établissements privés.

Provinces

Les écarts entre les provinces étaient moins prononcés au chapitre de l'EI que ceux décrits plus haut. On sait que la période de jouissance moyenne de l'EI et le capital ont connu une hausse inférieure à la moyenne dans les provinces de l'Ouest (y compris au Manitoba). Cela concorde avec l'accroissement récent des prêts dans ces provinces et pourrait signaler un tournant en faveur des provinces de l'Ouest au chapitre des débouchés et de la démographie.

Autres facteurs

Des 140 000 étudiants qui ont bénéficié de l'EI durant l'année de prêt 2001-2002, 65 000 avaient un revenu familial de moins de 10 000 \$ (46 % des bénéficiaires de l'EI). Les deux tiers des bénéficiaires de l'EI étaient célibataires et 80 % avaient moins de 35 ans.

²⁴ Veuillez consulter le graphique dans le texte pour de plus amples renseignements.

²⁵ Louise Earl et Diane Galarneau, << Gains des femmes/Gain des hommes >>, Statistique Canada, Perspective hiver 1999.

BÉNÉFICIAIRES DE L'EXEMPTION D'INTÉRÊTS – TENDANCES DU RECOURS À L'EI

En 1998, la période de jouissance ordinaire de l'EI est passée de trois à six mois. L'emprunteur qui serait aux prises avec des problèmes financiers persistants ferait demande sur demande et se verrait accorder l'EI durant plusieurs périodes consécutives. Environ 80 % de la population analysée (plus de 430 000 bénéficiaires de l'EI depuis 1993) avaient bénéficié de l'EI continuellement ou lors de périodes successives entrecoupées de très brefs intervalles (six mois ou moins). Plus de 35 % de tous les bénéficiaires de l'EI (plus de 150 000) n'en ont eu besoin qu'à court terme, s'en étant prévalus pour une seule période sans jamais y avoir recours par la suite.

La durée moyenne à vie d'obtention de l'EI est passée d'une période de huit mois (pour ceux dont la période se terminait en 1998-1999) à 15 mois en 2000-2001. La durée moyenne à vie dépassait 18 mois en 2001-2002.

BÉNÉFICIAIRES DE L'EXEMPTION D'INTÉRÊTS ET DÉFAUTS DE PAIEMENT – ANALYSE DE SUIVI

Les responsables du PCPE savent que les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières parce qu'ils sont en chômage ou qu'ils occupent un emploi temporaire ou à faible revenu sont plus susceptibles de manquer au paiement de leur prêt d'études canadien en l'absence de l'EI. Ainsi, l'une des mesures du succès de l'EI par rapport à l'atteinte de ses objectifs est l'efficacité avec laquelle elle prévient les défauts de paiement.

Selon une première analyse des bénéficiaires de l'EI de (1993 et de 1994) qui ne bénéficient plus de la mesure²⁶, l'EI était loin d'être efficace pour prévenir les défauts de paiement. Jusqu'à 57 % des emprunteurs qui ont cessé de recevoir l'EI en 1993 et en 1994 ont fini par manquer à leur obligation de rembourser. Cette proportion élevée pourrait s'expliquer par la mauvaise conjoncture économique de l'époque, en particulier le chômage chez les jeunes. Au nombre des autres raisons figurent : le resserrement des critères d'admissibilité à l'EI à ce moment-là; la plus grande brièveté des périodes de jouissance de l'EI, alors de 18 mois; et le fait que seuls les chômeurs étaient admissibles à l'EI. La situation s'est améliorée depuis la première analyse. En 1996, la proportion de bénéficiaires de l'EI défaillants s'établissait à 42 %.

L'inefficacité précoce de l'EI témoignait de la nécessité d'adopter de meilleures mesures de gestion de la dette. En 1998, d'importantes améliorations ont été apportées à l'EI pour aider les emprunteurs qui éprouvaient des difficultés de remboursement à long terme et qui avaient besoin de plus d'aide que ne leur en offrait alors le programme d'EI. On a notamment élevé de 9 % les seuils d'admissibilité à l'EI selon le revenu, et prolongé la durée maximale de la période de jouissance de l'EI (de 30 mois à 54 mois) afin d'améliorer l'efficacité du programme. Ces améliorations ont fait baisser les taux de défaut de remboursement chez les bénéficiaires de l'EI de plus du tiers (de 35 % en 1997 à 22 % en 1998). Depuis 1998, les taux de défaut de remboursement chez les bénéficiaires de l'EI n'ont cessé de fléchir.

À l'heure actuelle, le taux de défaut de remboursement de 22 % chez les bénéficiaires de l'EI se compare à celui des emprunteurs en situation de remboursement. Compte tenu que les bénéficiaires de l'EI sont, à priori, en difficulté financière, un taux de défaut de remboursement comparable au nombre général d'emprunteurs en situation de remboursement témoigne de l'efficacité des améliorations apportées en 1995 et en 1998.

²⁶ L'analyse a été effectuée à partir des antécédents de remboursement des bénéficiaires de l'EI pendant les années de prêt 1993-1994 à 2001-2002

RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

En 1998, le PCPE a instauré la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) pour venir en aide aux emprunteurs qui avaient encore de la difficulté à rembourser leur prêt après avoir épuisé leur exemption d'intérêts. La RDR vise à permettre aux emprunteurs d'effectuer des paiements abordables en réduisant le capital de leur emprunt. Cela les aide à éviter de faillir à leurs paiements et d'avoir une mauvaise cote de crédit. L'emprunteur devient admissible à la RDR lorsqu'il a épuisé l'EI et qu'il a toujours du mal à rembourser son prêt. En vertu de cette mesure, le PCPE paie une partie du prêt en souffrance de l'emprunteur jusqu'à concurrence de 10 000 \$ ou 50 % du capital, la moindre valeur étant retenue.

Les données suivantes sur la RDR portent sur les emprunteurs de tous les régimes de prêts (garantis, à risques partagés et directs) durant une année donnée puisque les emprunteurs demandent la RDR à l'étape du remboursement. De l'année de prêt 2000-2001 à l'année de prêt 2001-2002, le nombre de bénéficiaires de la RDR est passé de 614 à 876 (**tableau 11**). Bien que ces chiffres soient bas, le pourcentage de bénéficiaires de la RDR s'est accru de manière

significative depuis le lancement de la mesure en 1998. Cette hausse ainsi que le recours croissant au programme de l'EI, attribuable aux modifications apportées en 1998, feront augmenter la participation au programme de RDR et l'efficacité de celui-ci. Toutefois, comme un emprunteur ne peut recourir à cette mesure qu'après avoir épuisé l'EI et avoir fini ses études depuis cinq ans, il faudra attendre quelque temps avant d'en connaître l'efficacité. Néanmoins, le recours à la RDR et les montants visés ont nettement augmenté depuis l'année de prêt 2000-2001.

Tableau 11 Réduction de la dette en cours de remboursement pour les années de prêt 2000-2001 et 2001-2002		
Année de prêt	Bénéficiaires de la RDR	Montant de la RDR
2000-2001	614	2 958 661 \$
2001-2002	876	5 315 825 \$
Année de prêt : 1 ^{er} août au 31 juillet		

DÉFAUT DE PAIEMENT

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, un prêt d'études canadien est dit en défaut lorsque son remboursement est en souffrance depuis trois mois ou plus. Le prêt d'études canadien à financement direct est réputé en défaut de paiement lorsque son remboursement est en souffrance depuis plus de 270 jours. Si aucun paiement n'a été reçu dans les 270 jours (et que l'emprunteur ne bénéficie ni de l'EI ni de la RDR), le fournisseur de services renvoie le prêt au gouvernement. On considère alors le prêt en défaut.

Taux pondéré de défaut de remboursement sur une période de trois ans

Le taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans représente la proportion du montant dont le remboursement va commencer et qui, selon les prévisions du PCPE, fera l'objet de défauts de remboursement dans les trois ans de la consolidation. Bien que les défauts de paiement puissent se produire en tout temps durant le remboursement (10 ans), le point limite de trois ans vient de ce que la plupart des défauts de paiement (plus de 75 %) se produisent dans les trois ans de la consolidation.

Dans le cas des trois régimes (prêts garantis, prêts à risques partagés et prêts directs), le taux pondéré de défaut de remboursement se calcule à partir de la moyenne pondérée fondée sur le volume de consolidation en vertu des trois régimes. En outre, le taux de défaut ne représente que la part fédérale d'un prêt en défaut.

Tableau 12 Taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans		
Taux de défaut de remboursement pondéré pour les prêts garantis, à risques partagés et directs		
1999-2000	2000-2001 P	2001-2002 P
23,64 %	20,67 %	25,83 %
Année de prêt : 1 ^{er} août au 31 juillet P signifie prévu		

On ne peut calculer le taux pondéré réel de défaut de remboursement sur trois ans que pour les consolidations effectuées jusqu'à l'année de prêt 1999-2000, les données pour cette période de trois ans étant toutes disponibles. Pour 2000-2001 et 2001-2002, on prévoit le taux sur trois ans à partir du nombre de prêts en souffrance à la fin de l'année de prêt 2001-2002 (**tableau 12**).

À l'échelle canadienne, le taux de défaut de remboursement global s'est accru depuis l'année de prêt 1999-2000. En 2001-2002, on prévoyait que le taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans serait de 19,08 % chez les emprunteurs fréquentant l'université, de 30,64 % chez ceux fréquentant le collège et de 35,50 % chez ceux fréquentant un établissement privé (**tableau 13**).

Tableau 13 Taux pondéré de défaut de remboursement sur trois ans selon le type d'établissement			
Établissement	1999-2000	2000-2001 P	2001-2002 P
Université	14,42 %	14,73 %	19,08 %
Collège	27,67 %	23,84 %	30,64 %
Privé	38,69 %	32,31 %	35,50 %
Année de prêt : 1 ^{er} août au 31 juillet P signifie prévu			

Le processus de recouvrement débute dès qu'un prêt tombe en souffrance. Les prêts irrécouvrables sont radiés.

TAUX DE PROVISION DU PCPE

Conformément aux principes comptables généralement reconnus, on a créé un compte de provision dit de créances irrécouvrables pour compenser les pertes éventuelles attribuables au financement direct des prêts d'études canadiens.

On calcule le montant des fonds à transférer aux créances irrécouvrables en multipliant la valeur des prêts accordés durant une période donnée par le taux de provision de l'année. En tenant compte de l'expérience passée, de la conjoncture actuelle et des attentes futures, on détermine ce taux en estimant le mieux possible les pertes que peuvent occasionner les trois éléments du PCPE, à savoir les créances irrécouvrables, l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement (voir les définitions ci-dessous). Ces trois éléments comptent pour 17 % des prêts versés en 2001-2002²⁷.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) du Canada a établi le taux de provision au nom du PCPE.

²⁷ Bureau de l'actuaire en chef, Rapport actuariel au 31 juillet 2001 sur le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Créances irrécouvrables : Certains prêts d'études canadiens en cours de remboursement font l'objet d'un défaut de remboursement. Plus de la moitié du montant en défaut est recouvré, et le reste est radié. On estime que 11,3 % du montant versé sera tôt ou tard radié.

Exemption d'intérêts : Pendant qu'ils bénéficient de l'exemption d'intérêts (EI), les emprunteurs ne sont tenus ni de payer les intérêts sur leurs prêts d'études canadiens, ni de faire de paiements de capital. Le BAC estime que le gouvernement du Canada devra finir par payer environ 5 % du montant versé, ce qui représente les frais d'intérêts de l'EI.

Réduction de la dette en cours de remboursement : On estime que 0,7 % du montant du prêt versé fera tôt ou tard l'objet d'une remise de dette sous la forme d'une RDR.

ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES EMPRUNTEURS ET LES EMPRUNTEURS POTENTIELS

Le fait de veiller à informer les Canadiens des programmes et services susceptibles de les aider à faire des études postsecondaires fait partie des priorités du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). En 2001-2002, le gouvernement du Canada a tout mis en oeuvre pour faire en sorte que les emprunteurs et les emprunteurs potentiels soient tenus au courant et comprennent bien tous les aspects du PCPE, y compris des avantages et conséquences de contracter un prêt. On insistait surtout sur l'importance de rembourser un prêt et sur les conséquences de manquer à ses obligations.

Ces messages ont été communiqués par différents moyens. Le PCPE a produit et distribué le Guide d'information sur le PCPE et les feuillets d'information *Comment obtenir un prêt*, *Comment conserver son statut d'étudiant* et *Comment rembourser son prêt*. Il a également mené une campagne nationale de publicité radiophonique en août 2001 pour renseigner les étudiants sur l'obtention d'un prêt d'études canadien et pour annoncer le lancement des nouveaux programmes intégrés. Des annonces devant être publiées dans les journaux étudiants ainsi que des affiches ont aussi été conçues pour informer les étudiants des modalités de conservation de leur statut d'étudiant.

Selon un post-test quantitatif de l'efficacité des campagnes de publicité du PCPE (réalisé par Ipsos-Reid), plus du tiers (35 %) des Canadiens âgés de 18 ans et plus vivant hors Québec affirment avoir entendu les annonces. De plus, 40 % de l'auditoire cible du PCPE (18 à 34 ans) a répondu être au courant de la campagne²⁸.

CIBLÉTUDES INTERACTIF

Ciblétudes interactif (www.cibletudes.ca) est le portail canadien à guichet unique d'information et d'outils de planification interactifs. Ces outils aident les Canadiens à explorer des pistes d'apprentissage et d'éducation, à se renseigner sur les professions, à concevoir des stratégies d'apprentissage et à élaborer des plans financiers pour réaliser leurs objectifs.

Le site Web s'adresse à tous les apprenants canadiens, mais il vise plus particulièrement à soutenir les gens à la croisée des chemins, qui ont à prendre des décisions importantes. À l'aide d'outils tels que le « Planificateur d'apprentissage pour étudiant », le « Conseiller en ligne », « Étudier sans s'endetter » et le « Planificateur financier », Ciblétudes interactif se veut un moyen d'aider les apprenants à prendre des décisions éclairées sur le choix et le financement de leurs possibilités d'apprentissage.

Depuis son lancement en octobre 1999 jusqu'en mars 2002, Ciblétudes interactif a servi plus de 2,7 millions de Canadiens (en visites d'utilisateurs uniques). En collaboration avec de nombreuses organisations des quatre coins du pays, le site Web aide à renforcer l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada à préparer ses citoyens à l'économie du savoir du 21^e siècle.

²⁸ Post-test quantitatif : campagne publicitaire du PCPE d'août et de septembre 2001, Ipsos-Reid, septembre 2001.

Les outils et ressources de Ciblétudes interactif ont été présentés dans le 2001 Maclean's Guide to Canadian Universities, l'encart Les 100 meilleurs sites Internet de JobBoom, le répertoire des établissements de l'Association des universités et collèges du Canada et le supplément national sur les études postsecondaires publié par l'Association de la presse francophone. En 2001, un certain nombre de journaux à travers le Canada ont parlé de Ciblétudes interactif, parmi lesquels figurent le *London Free Press*, le *New Brunswick Telegraph Journal* et le service des dépêches de la Presse canadienne.

Ciblétudes interactif a également reçu le Prix de distinction de la GTEC (Semaine de la technologie dans l'administration fédérale) 2001, honneur remis pour le leadership, l'innovation et l'excellence dans la gestion et l'utilisation des technologies de l'information et des communications au sein du secteur public. Ses succès ont valu à Ciblétudes de recevoir une médaille d'or dans la catégorie de la gestion des dimensions humaines en GI/TI et une autre médaille d'or dans la catégorie du leadership annuel.

ENTREtenir LES LIENS

ACCORDS D'INTÉGRATION FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Le nouveau régime de financement direct a permis au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) d'améliorer son rendement et de renforcer ses liens avec les emprunteurs et les emprunteurs potentiels, en rationalisant le processus de prêts aux étudiants en vertu du principe « un étudiant, un prêt ».

En juin et en juillet 2001, le gouvernement fédéral a signé des accords d'intégration avec, tour à tour, les provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario.

L'objectif de l'intégration consiste à simplifier et à rationaliser le processus de demande et de remboursement des prêts étudiants. L'intégration et la simplification des programmes fédéral et provinciaux de prêts aux étudiants, par l'entremise d'une plateforme administrative commune, signifient pour les emprunteurs : une seule demande, une seule évaluation des besoins, un seul certificat de prêt et une mesure commune d'aide au remboursement. Par conséquent, les titulaires d'un prêt direct ont une seule dette étudiante et ne font qu'un seul paiement lorsqu'ils remboursent leurs prêts. En vertu des régimes intégrés, ces emprunteurs n'ont à s'adresser qu'à un seul endroit pour se renseigner sur leur compte et, au besoin, ne remplissent qu'une seule demande d'aide au remboursement.

De plus, l'intégration concorde avec les principes de l'*Entente-cadre sur l'union sociale* en matière de coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

TRAVAIL DE COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Le 8 avril 2002, les sous-ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation et le sous-ministre de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) ont établi conjointement un comité supérieur fédéral-provincial-territorial chargé de présenter des recommandations et des options à court et à long termes sur l'avenir de l'aide financière aux étudiants.

Ce mandat permet aux gouvernements d'examiner ensemble les enjeux à court terme et ceux qui ont une plus grande portée sur les changements à l'aide financière aux étudiants en matière d'accessibilité, d'abordabilité et de remboursement d'une dette raisonnable, le tout sur fond de responsabilité partagée, de partenariat et de reddition de comptes.

De plus, le PCPE s'emploie constamment à mieux communiquer avec les étudiants et à leur donner un meilleur service. Ce faisant, il a créé divers groupes de travail en collaboration avec les provinces et d'autres intervenants.

Le PCPE copréside le Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants (CCIAFE). Ce forum fédéral-provincial-territorial a été mis sur pied en 1987 par le Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) pour tenir des consultations permanentes sur l'élaboration des politiques et des programmes. Y siègent des représentants des ministères fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'aide financière aux étudiants, qui se rencontrent au moins deux fois l'an pour établir des critères administratifs de base et coordonner leurs programmes et politiques respectifs. Le CCIAFE crée également des groupes de travail fédéraux-provinciaux pour régler des questions particulières touchant l'aide financière aux étudiants.

COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

Le PCPE consulte régulièrement les groupes d'intervenants par l'entremise du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants (GCNAFE). On a créé ce groupe en 1987 pour que le gouvernement sache ce que pensent les associations étudiantes, les organismes à vocation éducative et les institutions financières des politiques et pratiques fédérales d'aide financière aux étudiants. Les membres du GCNAFE se rencontrent deux fois l'an pour discuter de certains dossiers et pour alimenter le processus d'élaboration des politiques et de prestation des programmes.

Le PCPE continue à collaborer à la tenue d'initiatives de communication avec les provinces, les territoires et les intervenants pour que les auditoires visés reçoivent les messages et l'information qui leur sont destinés. Au nombre de ses priorités, le PCPE veille à ce que la demande, l'évaluation, le versement et le remboursement de l'aide fassent l'objet d'une prestation coordonnée par le truchement de l'ensemble des provinces et territoires participants.

L'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE) représente les administrateurs de l'aide financière des universités, des collèges et des établissements techniques du Canada. Ses membres surveillent l'administration des programmes d'aide financière, qui est fondée tant sur les besoins que sur le mérite des établissements postsecondaires publics et privés.

L'ACRAFE travaille en consultation avec le PCPE, lui fournissant de la rétroaction et des recommandations sur les questions relatives au processus et à l'administration. L'une de ses grandes préoccupations est l'écart grandissant entre les besoins des étudiants et la disponibilité d'aide gouvernementale, communément appelé « manque de ressources ».

GÉRER LE RISQUE

RISQUE POUR L'ORGANISATION

Des *Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, le cadre de gestion du gouvernement du Canada, cherche à renforcer les pratiques de gestion du risque au sein de la fonction publique fédérale. Dans la poursuite de cet engagement, le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié son *Cadre de gestion intégrée du risque*, en avril 2001. Ce cadre vise à : favoriser une approche organisationnelle et systématique envers la gestion du risque; bâtir un milieu de travail soucieux du risque où l'on permet l'innovation et le risque tout en prenant les mesures préventives appropriées; et proposer des pratiques de gestion du risque pour les organisations.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) entend recourir à des méthodes de gestion intégrée du risque qui favorisent la prise de décisions, la réflexion stratégique et l'établissement de priorités communes et qui permettent au personnel d'acquérir des compétences les rendant plus aptes à prévoir, à évaluer et à gérer le risque. L'intégrité du programme étant fondamentale à la gestion du risque, le PCPE s'affaire à :

- intégrer les principes de la fonction de contrôleur moderne à ses activités quotidiennes, à savoir : les vérifications continues de la conformité; les vérifications de l'efficacité du programme en partenariat avec les provinces et le territoire participants et les fournisseurs de services; et la gestion dynamique des taux de défaut de remboursement des prêts;
- élaborer un cadre de reddition de comptes fondé sur les résultats afin de présenter de l'information exhaustive sur le rendement et d'en rendre compte au public chaque année de façon régulière;
- réaliser un examen actuariel (cette année et pour les quatre prochaines années), qui doit fournir de l'information précise sur la croissance du portefeuille en plus de prévoir les coûts qu'engendrera le programme au cours des 15 prochaines années.

En 2001-2002, après l'introduction des prêts directs, le PCPE a établi un cycle de gestion du risque et organisé des séances d'auto-évaluation du risque. Il a effectué un certain nombre de vérifications et d'examen dans les principaux secteurs de risque associés à l'introduction des prêts directs, comme le processus de versement des prêts et le recours aux fournisseurs de services pour la prestation du programme. Les travaux en cours consistent à :

- évaluer l'intégrité et la sécurité de l'information d'un système de programme à l'autre;
- effectuer des vérifications d'attestation annuelles des fournisseurs de services relativement à l'information financière de fin d'année, aux contrôles internes et à certaines clauses contractuelles;
- réaliser un examen actuariel prévoyant les coûts du PCPE;
- effectuer des vérifications des états financiers et de la conformité des fournisseurs de services;
- gérer les contacts des fournisseurs de services avec les étudiants.

RISQUE POUR LE PORTEFEUILLE

Depuis le passage au financement direct, le gouvernement du Canada s'est fermement engagé à garantir la bonne gestion et l'intégrité du portefeuille du PCPE, ce que les attributs uniques du PCPE compliquent à plusieurs égards. Le PCPE est offert par l'entremise de partenaires multiples, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux, les fournisseurs de services et les établissements d'enseignement, qui doivent travailler de concert pour améliorer et renforcer l'intégrité et le rendement du portefeuille.

Les activités du PCPE se déroulent en plusieurs étapes distinctes, allant du processus de demande à l'acquittement du remboursement par l'emprunteur, qui constituent le cycle de vie du prêt. Le PCPE s'attaque au défi d'améliorer l'intégrité et le rendement du portefeuille et de gérer le risque dans l'optique du cycle de vie du prêt. Celui-ci comporte quatre différentes étapes :

1. Demande et versement
2. Gestion des comptes pendant les études
3. Remboursement et gestion de la dette
4. Perception

Le PCPE gère le risque pour le portefeuille de manière globale en tenant compte de chacune des étapes susmentionnées. Cette stratégie s'articule autour de deux grands axes interreliés : les mesures d'intégrité du portefeuille et les mesures d'amélioration du rendement du portefeuille. Il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, d'appliquer un éventail d'initiatives durant chacune des phases du cycle de vie du prêt. Les mesures témoignent des conseils et des pratiques exemplaires émanant d'experts des services financiers et des prêts aux étudiants.

La stratégie de gestion du portefeuille représente un important pas en avant qui permettra l'intégrité et le rendement du PCPE et de réaliser des économies additionnelles dans la prestation de l'aide financière aux étudiants. Afin de relever encore mieux le défi d'améliorer le rendement et de réduire les coûts du portefeuille des prêts aux étudiants, le PCPE continue d'envisager des pistes de solution.

DONNÉES FINANCIÈRES

EXPLICATION DES DÉPENSES ET DES REVENUS²⁹

Entité comptable

Les données portant sur l'entité comptable décrite dans le présent rapport s'appliquent à l'année financière allant du 31 mars 2001 au 1^{er} avril 2002. Les dépenses qui figurent dans les tableaux sont avant tout les dépenses législatives autorisées en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode de comptabilité

Les données financières sont préparées conformément aux politiques et concepts de comptabilité généralement reconnus au Canada, qui se trouvent dans le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* de l'Institut canadien des comptables agréés.

Politiques comptables particulières

Revenus

Le PCPE a deux sources de revenus : les revenus en intérêts des prêts directs et le remboursement des prêts garantis et des prêts directs. Selon les pratiques comptables du gouvernement du Canada, les revenus des deux sources doivent être crédités au Trésor. Ils ne figurent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPE, mais ils sont inscrits de façon distincte dans les états financiers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et du gouvernement du Canada.

- **Les revenus en intérêts des prêts directs** – Les étudiants emprunteurs sont tenus de payer des intérêts simples sur leur prêt étudiant une fois qu'ils ont terminé leurs études à temps plein. Au moment où ils quittent les études, ils peuvent choisir un taux d'intérêt variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou fixe (taux préférentiel plus 5 %). Les montants des tableaux représentent l'intérêt couru sur le solde impayé du prêt direct du gouvernement seulement; les emprunteurs continuent de payer l'intérêt couru sur les prêts garantis et les prêts à risques partagés directement aux prêteurs privés propriétaires de ces prêts.
- **Remboursement des prêts directs** – Les montants qui figurent dans les tableaux représentent le remboursement du capital et les intérêts de ces prêts directs.
- **Remboursement des prêts garantis** – Le gouvernement du Canada rembourse aux prêteurs privés tout prêt accordé avant le 1^{er} août 1995 qui fait l'objet d'un défaut de paiement (c.-à-d. que le prêteur réclame les montants du capital et les montants d'intérêts qui n'ont pas été remboursés au complet, après quoi RHDCC tente de recouvrer ces montants). Les montants qui figurent dans les tableaux représentent le remboursement du capital et des intérêts de ces prêts garantis en défaut de paiement.

²⁹ Rapport sur les plans et les priorités de DRHC, Budget des dépenses 2002-2003. Sur Internet [http : //www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/rhrl_f.pdf](http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20022003/rhrl_f.pdf).

Subventions canadiennes pour études

Les subventions canadiennes pour études permettent de faciliter l'accès aux études postsecondaires et sont accordées à quatre catégories de bénéficiaires : 1) les étudiants ayant une invalidité permanente pour les aider à payer les frais de scolarité liés à leur état (jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année); 2) les étudiants ayant des personnes à charge (jusqu'à concurrence de 3 120 \$ par année); 3) les étudiants à temps partiel dans le besoin (jusqu'à concurrence de 1 200 \$ par année); et 4) les femmes faisant des études de doctorat dans certains domaines (jusqu'à concurrence de 3 000 \$ pendant un maximum de trois ans).

Intérêts sur emprunt

Le capital nécessaire pour accorder des prêts directs est rassemblé par l'entremise des activités générales de financement du ministère des Finances. Les frais d'emprunt de ce capital sont inscrits dans les opérations financières générales du ministère des Finances. Les montants des tableaux représentent les coûts imputés au PCPE pour soutenir les prêts directs.

Frais de recouvrement

Ces montants représentent les frais payés aux agences de recouvrement privées qui recouvrent les prêts d'études canadiens en souffrance. Les prêts en recouvrement comprennent les prêts garantis consentis avant le 31 juillet 1995 qui font l'objet d'un défaut de paiement et pour lesquels le gouvernement a remboursé le prêteur privé, ainsi que les prêts directs consentis après le 31 juillet 2000 que les fournisseurs de services tiers retournent à RHDCC parce qu'ils n'ont pas été remboursés. Conformément aux pratiques comptables de RHDCC, les frais de recouvrement sont inscrits au débit d'un compte ministériel central et ne figurent pas parmi les autres dépenses du PCPE.

Ententes provisoires

Des contrats provisoires ont été conclus avec des institutions financières qui accordaient auparavant des prêts à risques partagés afin de verser des prêts directs d'études à temps plein au nom du gouvernement jusqu'au 28 février 2001. À l'époque, le gouvernement a remboursé aux prêteurs 85 % du capital des prêts qu'il avait consentis durant la période provisoire. Les 15 % restants ont été remboursés aux prêteurs sous réserve de modifications possibles après une vérification complète des documents à l'appui. Ces contrats prévoyaient aussi une rémunération constituée des frais de transaction et des intérêts sur les fonds avancés au nom du gouvernement. Un autre contrat a été conclu avec la Société canadienne des postes, qui consent des prêts directs aux étudiants à temps partiel. Les frais d'intérêts (provisoires) et les frais de transition accordés aux institutions financières (provisoires) représentent les coûts associés à ces ententes provisoires.

- **Frais d'intérêts aux institutions financières (provisoires)** – Cette dépense représente les frais d'intérêts sur les avances non réglées versées aux étudiants à temps plein qui ont contracté un prêt direct. Ces frais, payés mensuellement par le PCPE aux établissements prêteurs, sont calculés au taux préférentiel.

- **Frais de transaction aux institutions financières (provisaires)** – Cette dépense représente le coût des frais de transaction assumé par le PCPE pendant la période provisoire pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps plein par l'établissement prêteur participant. Les frais de transaction comprennent également les paiements versés à la Société canadienne des postes pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps partiel durant la période provisoire. Le coût est calculé en fonction des certificats d'admissibilité négociés par l'étudiant.

Frais de la société de services informatiques

Depuis le 1^{er} mars 2001, le PCPE fait appel à des fournisseurs de service tiers qui administrent le versement des prêts directs, la gestion des prêts pendant que l'emprunteur est aux études et le remboursement des prêts une fois les études terminées. Ce poste représente le coût associé à ces services prévus aux contrats.

Prime de risque

La prime de risque représente une partie de la rémunération offerte aux établissements prêteurs qui participaient au programme à risques partagés entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000. La prime de risque s'élevait à 5 % de la valeur des prêts en voie de consolidation (habituellement la valeur des prêts consentis aux étudiants); elle était calculée et versée au moment où les étudiants terminaient leurs études et commençaient à rembourser leur prêt. En retour, les prêteurs assumaient les risques associés au non-remboursement de ces prêts.

Reprise de prêts

Conformément aux dispositions des contrats conclus avec les établissements prêteurs, le gouvernement acquerra d'un prêteur les prêts étudiants qui font l'objet d'un défaut de paiement depuis au moins 12 mois et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts étudiants non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question.

Frais d'administration aux provinces et aux territoires

Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec les provinces participantes et le Yukon pour faciliter l'administration du PCPE. Ceux-ci administrent les activités liées à la présentation des demandes et à l'évaluation des besoins en ce qui a trait à l'aide fédérale offerte aux étudiants et touchent en retour des frais d'administration.

Bonification du taux d'intérêt

Une caractéristique clé de l'aide fédérale aux étudiants est la suivante : les étudiants emprunteurs ne sont pas tenus de payer les intérêts sur leur prêt étudiant tant qu'ils sont aux études et, dans le cas des prêts négociés avant le 1^{er} août 1993, pendant six mois après avoir terminé leurs études. Dans le cadre des programmes de prêts garantis et à risques partagés, le gouvernement paye les intérêts aux établissements prêteurs au nom de l'étudiant. Dans le cas des prêts directs, le gouvernement fait grâce de tout intérêt sur les prêts accordés aux étudiants qui sont toujours aux études. En raison de cette nouvelle pratique, aucune bonification du taux d'intérêt sur les prêts directs ne paraît dans les états financiers.

Exemption d'intérêts

On peut fournir une aide pour couvrir les intérêts du prêt des emprunteurs qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt. La transition des prêts garantis et à risques partagés vers les prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêts (EI) pour les emprunteurs en difficulté; cependant, la méthode d'inscription des coûts connexes a été modifiée. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPE indemnise les établissements prêteurs pour les intérêts perdus en leur versant un montant équivalent à celui des prêts qui font l'objet d'une EI. Pour ce qui est des prêts consentis après le 1^{er} août 2000, on ne calcule pas les intérêts courus sur les prêts des emprunteurs qui bénéficient d'une EI.

Réduction de la dette en cours de remboursement

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) aide les emprunteurs qui éprouvent de graves difficultés financières. La RDR est un programme fédéral d'aide au remboursement grâce auquel le gouvernement du Canada réduit le solde du capital à recouvrer du prêt d'études canadien d'un étudiant admissible à un montant abordable après que toutes les autres mesures d'exemption d'intérêts ont été épuisées. Pour les prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPE verse aux établissements prêteurs le montant des capitaux qui ont été empruntés par l'étudiant et que le gouvernement du Canada a réduit dans le cadre de la RDR. Avant l'exercice 2000-2001, les dépenses et prévisions relatives aux réductions de dettes et au remboursement étaient incluses au même titre que l'EI. Pour les prêts consentis après le 1^{er} août 2000, le gouvernement du Canada dispense l'emprunteur du remboursement d'une partie du capital. Comme un étudiant emprunteur ne peut être admissible à la DRD avant que son EI (cinq ans) ne soit épuisée, les dépenses présentées dans les tableaux financiers sont associées aux prêts négociés avant le 1^{er} août 2000.

Créances payées et remise de prêts

Du début du programme en 1964 jusqu'au 31 juillet 1995, le gouvernement garantissait entièrement tous les prêts consentis aux étudiants par les prêteurs privés. Le gouvernement rembourse aux prêteurs privés tous les prêts qui font l'objet d'un défaut de paiement (c.-à-d. que les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêt qui n'a pas été entièrement remboursé, après quoi RHDCC tente de

recouvrer ces montants). Les ententes à risques partagés permettaient aussi de garantir les prêts consentis entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000 dans des circonstances particulières. Cet élément représente les coûts associés à cette garantie.

En vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement assume le montant complet du capital non remboursé en plus des intérêts courus si l'emprunteur décède ou s'il devient invalide de façon permanente et qu'il ne peut rembourser le prêt étudiant sans difficultés excessives.

Créances irrécouvrables

Dans le cas des prêts directs, le gouvernement est maintenant propriétaire des prêts consentis aux étudiants et doit les inscrire comme des éléments d'actifs. Par conséquent, conformément aux principes comptables généralement reconnus, il faut prévoir une certaine somme pour les pertes éventuelles associées à ces prêts. Une telle provision doit être établie durant l'année où les prêts sont consentis, même si les pertes ne peuvent être subies que des années plus tard. La dépense est calculée en tant que pourcentage de la valeur des prêts consentis durant l'année, en fonction des données antérieures. La provision ne concerne que les prêts directs. Cette dépense est intégrée aux opérations financières générales du ministère des Finances. Le montant présenté est le coût attribué au PCPE.

Paiements compensatoires versés aux provinces et aux territoires non participants

Les paiements versés aux provinces non participantes sont des transferts aux provinces et aux territoires qui choisissent de ne pas participer au PCPE. En retour, ces provinces et territoires reçoivent des versements qui leur permettent d'assurer les coûts de programmes semblables.

Engagements

Au 31 mars 2002, les engagements de RHDCC pour les marchés conclus avec des fournisseurs de services totalisaient 147 millions de dollars pour les années 2002-2003 et 2003-2004.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tableau 14					
États financiers consolidés du Programme canadien de prêts aux étudiants – Programmes combinés					
Millions de dollars	Données réelles		Prévisions	Dépenses prévues	
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Revenus					
Revenus en intérêts des prêts directs	0,0	0,3	5,7	19,8	25,4
Remboursement des prêts garantis	154,5	125,7	120,0	120,0	116,8
Total des revenus	154,5	126,0	135,7	139,8	142,2
Dépenses					
<i>Paiements de transfert</i>					
Subventions canadiennes pour études ^a	103,0	56,6	78,0	120,1	120,1
Total des paiements de transfert	103,0	56,6	78,0	120,1	120,1
<i>Administration des prêts</i>					
Intérêts sur emprunt (catégories A et B) ^b	0,0	0,2	149,2	253,1	362,2
Frais de recouvrement	19,3	16,8	14,2	15,9	17,9
<i>Ententes provisoires</i>					
Frais d'intérêts aux institutions financières	0,0	41,5	13,0	0,0	0,0
Frais de transaction aux institutions financières	0,0	25,9	0,0	0,0	0,0
Frais de la société de services informatiques	0,0	1,3	36,1	64,0	82,0
Prime de risque	81,8	88,1	57,6	39,0	22,0
Reprise de prêts	1,6	2,1	1,8	1,8	1,8
Frais d'administration aux provinces et aux territoires	9,1	9,6	14,9	16,9	21,7
Total des frais d'administration des prêts	111,7	185,3	286,8	390,7	507,6
<i>Coût du soutien gouvernemental</i>					
<i>Allègements consentis aux étudiants</i>					
Bonification du taux d'intérêt	204,0	180,5	94,5	39,9	9,0
Exemption d'intérêts	82,6	107,4	104,3	89,1	68,9
Réduction de la dette en cours de remboursement	0,6	2,0	34,0	44,0	44,0
Créances payées	80,0	72,2	64,6	27,5	15,1
Créances irrécouvrables ^{b, c}	0,0	206,7	200,6	212,7	259,7
Total des dépenses relatives au soutien gouvernemental	367,2	568,8	498,0	413,1	396,7
Total des dépenses	581,9	810,7	862,8	923,9	1 024,3
Résultats nets des activités prévues par la loi					
Paiements versés aux provinces et aux territoires non participants	126,1	138,9	195,6	191,9	199,1
Résultats finaux des activités prévues par la loi	553,4	823,6	932,7	976,0	1 081,2
<p>a. Pour 2001-2002, une portion inutilisée de 42 M \$ des années antérieures a ramené les dépenses prévues de 120,1 M \$ à 78 M \$.</p> <p>b. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par le ministère des Finances.</p> <p>c. Cela représente les provisions pour créances irrécouvrables, la réduction de la dette en cours de remboursement et l'exemption d'intérêts, comme l'exige l'exercice comptable.</p>					

ANNEXE A

Portefeuille des prêts d'études canadiens

Portefeuille du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) – 1999-2000 à 2001-2002 (millions de dollars courants)									
Au 31 mars	Prêts garantis		Prêts à risques partagés		Prêts directs		Total (garantis, risques partagés et directs)		
	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études et prêts en cours de remboursement
2000	268,4 \$	1 087,5 \$	3 741,8 \$	3 719,2 \$	-	-	4 010,2 \$	4 806,7 \$	8 816,9 \$
2001	178,3 \$	885,8 \$	2 326,4 \$	4 671,7 \$	1 412,3 \$	-	3 917,0 \$	5 557,5 \$	9 474,5 \$
2002	121,7 \$	680,4 \$	1 390,2 \$	4 849,1 \$	2 314,3 \$	581,5 \$	3 826,2 \$	6 111,0 \$	9 937,2 \$

Source : Bureau du contrôleur, SFA au 31 mars 2002

ANNEXE B

Prêts d'études à temps plein selon la province et le type d'établissement

Durant l'année de prêt 2001-2002, ce sont les emprunteurs de la Nouvelle-Écosse qui, en moyenne, ont le plus emprunté (5 393 \$), suivis de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard (5 259 \$) et du Yukon (4 999 \$).

Comparativement à l'ensemble des emprunteurs de chaque province durant l'année de prêt 2001-2002 :

- L'Île-du-Prince-Édouard comptait la plus forte proportion d'emprunteurs fréquentant l'université (71,2 %), suivie de la Nouvelle-Écosse (68,4 %) et du Manitoba (67,5 %). La Colombie-Britannique arrivait dernière à 39,5 %.
- Le Yukon affichait le plus fort pourcentage d'emprunteurs fréquentant le collège (42,2 %), suivi de la Colombie-Britannique (40,8 %) et de l'Alberta (38,9 %). L'Île-du-Prince-Édouard arrivait dernière à 7,8 %.
- Le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique présentaient le pourcentage le plus élevé d'emprunteurs fréquentant un établissement privé (19,9 %), suivis de Terre-Neuve-et-Labrador (16,8 %) et de la Saskatchewan (16,1 %). Le Yukon arrivait dernier à 9,8 %.

La fréquentation collégiale des titulaires d'un prêt d'études canadien a diminué dans toutes les provinces de l'année de prêt 2000-2001 à l'année de prêt 2001-2002. Le recul le plus marqué s'est produit en Ontario, où le nombre d'emprunteurs a chuté de 4 860.

De la même façon, le nombre d'emprunteurs fréquentant un établissement privé a fléchi dans toutes les provinces sauf en Colombie-Britannique, où il s'est accru de 1 074. Les baisses les plus prononcées ont été de 4 368 en Ontario et de 811 à Terre-Neuve-et-Labrador.

Prêts d'études à temps plein, 2001-2002									
Province/ territoire	Université		Collège		Établissement privé		Total		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
T.-N.-L.	9 374	41,0 \$	3 432	13,4 \$	3 147	15,0 \$	15 953	69,5 \$	4 354 \$
Î.-P.-É.	2 059	8,9 \$	590	2,5 \$	398	2,1 \$	3 047	13,5 \$	4 426 \$
N.-É.	11 336	59,0 \$	3 485	18,3 \$	2 082	13,4 \$	16 903	90,7 \$	5 365 \$
N.-B.	8 690	41,5 \$	3 786	17,3 \$	3 232	18,7 \$	15 708	77,6 \$	4 938 \$
Ont.	85 420	393,4 \$	57 444	230,7 \$	15 392	80,5 \$	158 256	704,5 \$	4 451 \$
Man.	6 778	28,5 \$	2 127	8,9 \$	1 955	9,6 \$	10 860	46,9 \$	4 319 \$
Sask.	9 365	42,8 \$	4 165	19,0 \$	2 828	16,5 \$	16 358	78,2 \$	4 779 \$
Alb.	19 808	84,5 \$	18 677	74,3 \$	4 809	25,3 \$	43 294	184,2 \$	4 254 \$
C.-B.	23 669	112,4 \$	27 524	124,7 \$	11 760	61,5 \$	62 953	298,6 \$	4 743 \$
Yn	113	0,5 \$	114	0,5 \$	29	0,2 \$	256	1,2 \$	4 691 \$
Total	176 612	812,6 \$	121 344	509,5 \$	45 632	242,6 \$	343 588	1 564,7 \$	4 554 \$
% du total	51,4 %	51,9 %	35,3 %	32,6 %	13,3 %	15,5 %	100,0 %	100,0 %	
Moyenne (\$)		4 601 \$		4 198 \$		5 317 \$		4 554 \$	

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement, 2001-2002

Province/ territoire	Université		Collège		Établissement privé		Total		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
T.-N.-L.	8 593	38,1 \$	3 014	12,4 \$	2 336	10,8 \$	13 912	61,3 \$	4 408 \$
Î.-P.-É.	2 183	11,4 \$	545	2,9 \$	343	1,8 \$	3 068	16,1 \$	5 259 \$
N.-É.	11 796	61,7 \$	3 437	18,3 \$	2 012	12,9 \$	17 234	92,9 \$	5 393 \$
N.-B.	8 880	42,5 \$	3 643	16,7 \$	3 109	18,6 \$	15 614	77,7 \$	4 978 \$
Ont.	81 737	373,6 \$	52 584	212,7 \$	11 024	57,4 \$	145 287	643,7 \$	4 430 \$
Man.	6 741	28,7 \$	2 075	8,6 \$	1 460	7,2 \$	10 267	44,5 \$	4 334 \$
Sask.	9 639	45,5 \$	4 040	18,3 \$	2 611	15,2 \$	16 246	79,0 \$	4 861 \$
Alb.	21 397	91,7 \$	16 472	66,0 \$	4 484	23,7 \$	42 323	181,3 \$	4 284 \$
C.-B.	25 439	120,6 \$	26 322	120,1 \$	12 834	68,8 \$	64 467	309,5 \$	4 801 \$
Yn	123	0,6 \$	108	0,5 \$	25	0,1 \$	256	1,3 \$	4 999 \$
Total	176 528	814,4 \$	112 240	476,5 \$	40 238	216,5 \$	328 674	1 507,4 \$	4 586 \$
% du total	53,70 %	54,00 %	34,10 %	31,60 %	12,20 %	14,40 %	100,00 %	100,00 %	
Moyenne (\$)		4 613 \$		4 245 \$		5 380 \$			4 586 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

*Un étudiant qui a fréquenté différents types d'établissement durant l'année apparaît sous chaque type, mais il n'est compté qu'une seule fois dans le total.

ANNEXE C

Prêts d'études à temps partiel selon la province et le type d'établissement

Prêts d'études à temps partiel selon la province						
Province/ territoire	2000-2001			2001-2002		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
T.-N.-L.	36	0,1 \$	1 558 \$	23	0,0 \$	1 285 \$
Î.-P.-É.	95	0,2 \$	2 494 \$	60	0,1 \$	2 293 \$
N.-É.	288	0,6 \$	2 097 \$	249	0,5 \$	1 821 \$
N.-B.	302	0,8 \$	2 665 \$	230	0,6 \$	2 614 \$
Ont.	730	1,4 \$	1 852 \$	802	1,5 \$	1 857 \$
Man.	169	0,3 \$	1 888 \$	146	0,3 \$	1 958 \$
Sask.	146	0,3 \$	1 808 \$	123	0,2 \$	1 633 \$
Alb.	1 008	1,2 \$	1 214 \$	1 017	1,2 \$	1 186 \$
C.-B.	202	0,5 \$	2 592 \$	216	0,5 \$	2 401 \$
Yn	**	**	**	**	**	**
Total	2 980	5,4 \$	1 812 \$	2 867	4,9 \$	1 717 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet
 **Les nombres inférieurs à 5 ont été supprimés par souci de confidentialité.

Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement						
Type d'établissement	2000-2001			2001-2002		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
Université	1 336	1,9 \$	1 418 \$	1 392	2,2 \$	1 560 \$
Collège	949	1,2 \$	1 281 \$	971	1,2 \$	1 242 \$
Privé	695	2,3 \$	3 295 \$	504	1,5 \$	3 068 \$
Total	2 980	5,4 \$	1 812 \$	2 867	4,9 \$	1 717 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

ANNEXE D

Emprunteurs selon l'âge

Prêts d'études à temps plein selon l'âge						
Groupe d'âge	2000-2001			2001-2002		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
21 ans et moins	166 135	679,9 \$	4 092 \$	146 079	600,4 \$	4 110 \$
22 à 25 ans	93 426	445,0 \$	4 764 \$	97 825	464,3 \$	4 746 \$
26 à 29 ans	35 906	184,0 \$	5 124 \$	36 872	188,9 \$	5 122 \$
30 ans et plus	48 121	255,8 \$	5 315 \$	47 898	253,9 \$	5 301 \$
Total	343 588	1 564,7 \$	4 554 \$	328 674	1 507,4 \$	4 586 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Prêts d'études à temps partiel selon l'âge						
Groupe d'âge	2000-2001			2001-2002		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
21 ans et moins	733	1,3 \$	1 802 \$	703	1,2 \$	1 702 \$
22 à 25 ans	795	1,4 \$	1 753 \$	763	1,3 \$	1 752 \$
26 à 29 ans	495	0,8 \$	1 888 \$	413	0,7 \$	1 712 \$
30 ans et plus	1 037	1,9 \$	1 835 \$	988	1,7 \$	1 691 \$
Total	2 980	5,4 \$	1 182 \$	2 867	4,9 \$	1 717 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

ANNEXE E

Emprunteurs selon le sexe

Prêts d'études à temps plein selon le sexe						
	2000-2001			2001-2002		
Sexe	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
Femmes	197 118	903,0 \$	4 581 \$	191 568	885,6 \$	4 623 \$
Hommes	146 470	661,7 \$	4 518 \$	137 106	621,8 \$	4 535 \$
Total	343 588	1 564,7 \$	4 554 \$	328 674	1 507,4 \$	4 586 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Prêts d'études à temps partiel selon le sexe						
	2000-2001			2001-2002		
Sexe	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (M\$)	Moyenne (\$)
Femmes	1 860	3,1 \$	1 685 \$	1 746	2,8 \$	1 613 \$
Hommes	1 120	2,3 \$	2 023 \$	1 121	2,1 \$	1 879 \$
Total	2 980	5,4 \$	1 182 \$	2 867	4,9 \$	1 717 \$

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

ANNEXE F

Mobilité des emprunteurs de prêts d'études canadiens

Mobilité des emprunteurs de prêts d'études canadiens selon le type d'établissement										
Type d'établissement	2000-2001					2001-2002				
	Emprunteurs demeurant dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province d'origine		Total
	Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du Total		Nombre d'emprunteurs	% du total	Nombre d'emprunteurs	% du total	
Université	148 715	84,2 %	27 897	15,8 %	176 612	149 365	84,6 %	27 163	15,4 %	176 528
Collège	114 867	94,7 %	6 477	5,3 %	121 344	106 073	94,5 %	6 167	5,5 %	112 240
Privé	40 890	89,6 %	4 742	10,4 %	45 632	35 073	87,2 %	5 165	12,8 %	40 238
Total	304 472	88,6 %	39 116	11,4 %	343 588	290 207	88,3 %	38 467	11,7 %	328 674

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet
 *Un étudiant qui a fréquenté différents types d'établissement durant l'année apparaît sous chaque type, mais il n'est compté qu'une seule fois dans le total.

ANNEXE G

Exemption d'intérêts

Emprunteurs bénéficiant de l'EI selon le sexe		
Sexe	2000-2001	2001-2002
Femmes	96 467	88 357
Hommes	55 318	51 269
Inconnu	3 110	835
Total	154 895	140 461

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Emprunteurs bénéficiant de l'EI selon la catégorie d'âge		
Catégorie d'âge	2000-2001	2001-2002
21 ans et moins	14 934	11 418
22 à 25 ans	48 373	45 090
26 à 29 ans	34 595	34 841
30 ans et plus	46 855	49 091
Inconnu*	10 138	21
Total	154 895	140 461

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet
*Inconnu renvoie à des données pouvant ne pas avoir été saisies au moment de catégoriser les bénéficiaires de l'EI.

Emprunteurs bénéficiant de l'EI selon la province d'émission		
Province/territoire	2000-2001	2001-2002
Alb.	13 309	11 880
C.-B.	24 662	23 759
Man.	4 771	4 212
N.-B.	10 574	8 754
T.-N.-L.	10 358	8 754
N.-É.	12 465	11 176
Ont.	67 179	61 639
Î.-P.-É.	1 214	1 167
Sask.	7 164	6 341
Yn	89	89
Inconnu	3 110	1 750
TOTAL	154 895	140 461

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet

Emprunteurs bénéficiant de l'EI selon le type d'établissement		
Type d'établissement	2000-2001	2001-2002
Collège	59 722	53 731
Privé	41 163	37 583
Université	50 900	47 283
Inconnu*	3 110	1 864
Total	154 895	140 461

Année de prêt : 1^{er} août au 31 juillet
*Inconnu renvoie à des données pouvant ne pas avoir été saisies au moment de catégoriser les bénéficiaires de l'EI.